

# MADAGASCAR

## REVUE DE PRESSE - JUILLET 2019

### Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Résultats définitifs des législatives - Nouvelle Assemblée, nouveau gouvernement Ntsay .....	3
▶ Elections communales et municipales.....	7
▶ Diplomatie.....	8
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE .....	9
▶ Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements.....	9
▶ Justice, conditions carcérales.....	11
▶ Gouvernance .....	12
▶ Politique migratoire, traite .....	15
▶ Droits des femmes.....	16
▶ Education.....	16
▶ Médias .....	16
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	16
▶ Ressources naturelles, environnement, foncier .....	16
▶ Coopération, bailleurs de fonds.....	18
▶ Economie.....	20
▶ Social.....	21

### POLITIQUE

**02/07 - Huitièmes de finale de la Coupe d'Afrique des nations de football (CAN) : Andry Rajoelina affrète un avion spécial pour 471 supporters, un Airbus A380 de location.** Le chef de l'Etat a annoncé qu'il fera le déplacement en Egypte. Grâce aux négociations menées avec Air Madagascar et Air Austral, le coût du voyage sera de 600 dollars, comprenant le billet d'avion, la restauration et le transport sur place. Les autorités malgaches faciliteront l'obtention des passeports et des visas (coût : 130 dollars supplémentaires)<sup>1</sup>. 50 supporters ont été invités par le président de la République, parmi lesquels des enfants issus de familles défavorisées du centre Akamasoa du Père Pedro et des anciens de l'équipe nationale. Toutes les classes d'âge et classes sociales sont représentées pour ce voyage, annonce la présidence. L'Airbus A380 étant limité dans sa charge en raison de la longueur insuffisante de la piste de l'aéroport d'Ivato, il ne pourra embarquer que 471 passagers. À entendre Besoa Razafimaharo, directeur général d'Air Madagascar, le coût du vol Antananarivo-Le Caire-Antananarivo, s'élève à 700 000 dollars.

Andry Rajoelina a annoncé que la victoire des Barea a réveillé la cohésion nationale. « **Nul événement, personnalité ni structure n'a réussi à mettre en place une telle cohésion dans le pays** », a-t-il indiqué, dans une allusion à peine voilée à la mission de réconciliation nationale du CFM. Les résultats historiques de l'équipe malgache à la CAN 2019 ont permis de réaliser pour un temps la « *réconciliation nationale* », serpent de mer des *politiques*, et focalisé l'attention de tout le pays. *L'Express* écrit : « *Meurtre continuellement par les tristes nouvelles de kidnappings, banditismes, meurtres, pauvreté extrême, insalubrité, épidémies, corruption, clivages ethniques, économique, politique, etc., c'est incroyable de constater que la nation est capable d'une telle communion, fédérée par cette merveilleuse équipe de foot.* »

**11/07 - Andry Rajoelina a affrété deux avions avec 613 passagers pour les quarts de finale de la CAN au Caire.** A l'exception de quelques invités, tous ont payé la somme de 2,2 millions Ar. Les vols seront opérés par l'A340 d'Air Madagascar et par un B787 affrété auprès de la compagnie Ethiopian Airlines. Le chef de l'Etat a promis aux joueurs de l'équipe nationale 600 000 dollars pour leur qualification en huitième et quart de finale.

<sup>1</sup> Le SMIG malgache est de 55 dollars par mois. Le coût du voyage est de 12 à 13 mois de salaire minimum mensuel

**25/07 - Voyage en Egypte pour les huitièmes et les quarts de finale de la CAN : des supporters soupçonnent une extorsion de fonds pour la délivrance des visas**, écrit *L'Express*. « On nous a demandé 200 000 Ar en plus du tarif annoncé. Toutefois, nous n'avons pas eu de pièces justifiant ces dépenses, à part quelques cachets sur nos passeports », affirme un participant. Qui plus est, aucun visa n'a été exigé à leur arrivée en Egypte. Ainsi, ils se demandent quelle a été l'affectation des 200 000 Ar demandés.

**13/07 - La gestion des affaires publiques et la vie politique sont en état de veille depuis la préparation de la fête de l'indépendance du 26 juin et l'échec des Barea aux quarts de finale de la CAN**, constatent les observateurs. Les exploits de l'équipe nationale ont éclipsé notamment la publication des résultats des législatives. D'importantes décisions sont en « stand-by ». Les activités commerciales ont en revanche été fortement boostées par ces manifestations. Le secteur informel a largement profité de la vente de produits dérivés, dont beaucoup de produits contrefaits, importés de Chine.

« Les performances de Barea ont redoré l'image de la nation malgache, écrit *Tribune* ; Il reste que maintenant l'opinion publique - nationale et internationale - s'attend à ce que le pays s'attaque sérieusement au combat contre la misère car il n'est pas encore sorti de l'auberge et du lot des pays les plus pauvres. Beaucoup sont impatients de voir les promesses présidentielles se concrétiser dans leur quotidien. (...) Le président de la République, appuyé par un grand renfort de communication, doit maintenant éviter les discours empreints d'électorisme parce que l'heure n'est plus à la chasse aux voix, comme disait le SeFaFi en son temps. Place aux actions ! »

« Nous allons doubler la capacité d'accueil du stade de Mahamasina pour qu'il puisse accueillir plus de spectateurs. Pour la pelouse, on va importer des gazons en Angleterre afin que ce terrain soit vraiment aux normes internationales », a annoncé Andry Rajoelina lors du retour triomphale des joueurs au pays.

**16/07 - Elections sans fraude : la neutralité de la HCC et de la CENI mise en cause**. Le « Mouvement des citoyens contre les fraudes et irrégularités électorales », collectif d'environ 400 candidats aux dernières législatives, demande le « changement ou la recomposition des membres de la CENI », la « révision spéciale de la liste électorale » et le « changement ou la recomposition des membres de la HCC ». « Nous demandons la non-tenue des prochaines élections [communales] tant que ces résolutions ne sont prises en compte », a-t-il martelé. « Le mouvement demande aux membres actuels de la HCC de fournir des explications claires et satisfaisantes de sa position par rapport aux 700 requêtes déposées par les candidats aux législatives. » a-t-il lancé dans un appel adressé à l'Union européenne.

**15/07 - Après une défaite à la présidentielle et l'obtention de seulement 16 sièges sur 151 à l'Assemblée, le TIM veut rassurer ses membres, venus nombreux au congrès du parti**. Marc Ravalomanana ne renonce pas et souhaite endosser officiellement la fonction de chef de l'opposition. La reconstruction se fera avec un nouveau bureau politique composé de sénateurs et députés TIM. « Ces parlementaires recevront des formations, y compris à l'extérieur, et bénéficieront de conseils de techniciens étrangers pour pouvoir jouer pleinement leur rôle d'opposants, pour qu'ils puissent dire et dénoncer ce qui ne va pas pour le bien de la population et du pays », a déclaré Marc Ravalomanana.

La députée Hanitra Razafimanantsoa a demandé publiquement à l'ancien président d'être le candidat du parti à la mairie d'Antananarivo, fin octobre.

**29/07 - De retour de sa tournée en Europe, Marc Ravalomanana prêt pour exercer la fonction d'opposant**. « De nombreux pays européens et l'UE veulent faire de Madagascar un modèle en démocratie. Pour cela, la mise en place d'une opposition constructive garantit un gouvernement fort », a-t-il déclaré avant d'ajouter : « Je suis prêt à diriger cette opposition. Il faut désormais abandonner le préjugé selon lequel une opposition est là pour faire un coup d'Etat. La future opposition utilisera une haute technologie qui lui permettra de jouer son véritable rôle de contre-pouvoir. Pour cela, une société basée en Allemagne dénommée SAP nous aidera à utiliser cette nouvelle technologie favorisant la transparence et la bonne gouvernance dans la gestion des affaires d'un Etat. » L'ancien chef de l'Etat s'inquiète des intentions du pouvoir : « Une loi portant statut de l'opposition et des partis d'opposition a été adoptée en 2011. Cette loi n'a jamais été appliquée. Mais, quelle fut notre stupéfaction [d'apprendre] que le Parlement va se réunir en session extraordinaire pour examiner une nouvelle loi relative au même objet. Pour le TIM, une nouvelle loi n'est pas nécessaire. On doit procéder à la mise en œuvre de la loi déjà promulguée en prenant les décrets d'application qui s'imposent. », a-t-il souligné, ne cachant pas ses craintes face à une éventuelle tentative de faire adopter une nouvelle loi taillée sur mesure, excluant le TIM et son chef de file de l'exercice des droits de l'opposition.

**18/07 - Célébration du 60 ans du Sénat : les sénateurs défendent l'utilité de leur institution menacée de dissolution**. Tout au long de ces 60 ans, l'institution a été mise en veilleuse pendant près de 30 ans, de 1972 à 2001, et a été plusieurs fois déjà sous la menace d'une dissolution. « Depuis l'adoption de la loi de finances rectificative 2019, le Sénat fonctionne avec un budget réduit qui ne lui permet pas d'accomplir convenablement sa mission alors que l'on vient d'apprendre que les nouveaux députés pourraient être dotés de

4x4 », écrit *Midi*. Dans le cadre des mesures d'austérité qui lui sont appliquées, décision a été prise de réduire le nombre des sénateurs de 63 à 18. Une mesure dont on ignore encore les modalités de mise en œuvre.

**23/07 - Le CFM en quête de reconnaissance. Un an et demi après sa mise en place, le Conseil du Fampihavanana Malagasy (CFM) va présenter le bilan de ses activités.** Cet organe constitutionnel chargé de piloter la réconciliation nationale après la crise de 2009 s'interroge sur son devenir après succès des Barea à la CAN 2019, succès qui a permis de rétablir la solidarité nationale et de réconcilier les Malgaches, observe *Midi*. L'opinion publique doute de son utilité et lui fait le reproche d'être budgétivore.

## ► Résultats définitifs des législatives - Nouvelle Assemblée, nouveau gouvernement Ntsay

**03/07 - La HCC confirme la majorité absolue d'Andry Rajoelina à l'Assemblée nationale.** L'IRD, la plateforme de partis qui soutiennent Andry Rajoelina, obtient 84 sièges sur 151<sup>2</sup>. Le TIM de Marc Ravalomanana se contente de 16 sièges. Les « *indépendants* » et les petits partis complètent les 51 fauteuils restants. L'écrasante majorité des 640 requêtes en contestation des résultats déposées ont été rejetées.

**Pour autant, tout n'est pas gagné pour Andry Rajoelina, note *Jeune Afrique*<sup>3</sup>.** Il va devoir rallier des voix supplémentaires pour faire voter sa réforme constitutionnelle visant notamment à supprimer le Sénat, et qui nécessite l'approbation des trois quarts de l'Assemblée (114 voix). Il devra aussi convaincre davantage de députés pour faire aboutir devant la HCJ les procédures visant d'anciens ministres, lesquelles nécessitent 100 voix. Parmi les dossiers en suspens, celui d'Anthelme Ramparany, impliqué dans l'affaire du bois de rose de Singapour. Le chef de l'Etat va également devoir remobiliser la population. La participation - déjà faible à la présidentielle (53,95 % au premier tour ; 48,09 % au second) - a encore baissé aux législatives, où elle a péniblement atteint les 40 %. 110 députés (soit 73 % d'entre eux, toutes tendances politiques confondues) ont été élus avec un taux de participation inférieur à 20 %, selon une étude de l'observatoire Safidy. Un seul a été élu avec un taux de participation supérieur à 50 %.

« *C'est un désengagement total, lance Toavina Ralambomahay, juriste et auteur de 'Pourquoi les citoyens malgaches ne s'engagent-ils pas en politique ?' (2018). Il n'y a pas eu de thème de campagne, pas d'affrontement idéologique, donc pas de passion... Et peu d'électeurs.* » Selon lui, la société civile doit également être pointée du doigt. Le SeFaFi a qualifié les candidats de « *farfelus* », tandis que Ketakandriana Rafitoson, directrice exécutive de Transparency Madagascar, qualifie d'« *hérésie* » le mélange de la société civile et de la politique.

**Marc Ravalomanana a annoncé officiellement que ses députés endosseront le rôle d'opposants**, selon le rôle prévu par les textes. Olga Ramalason, secrétaire général du parti, est venue personnellement s'acquitter des formalités au ministère de l'intérieur. Marc Ravalomanana vise-t-il le poste de chef de l'opposition ? Selon la loi, après chaque élection législative, les groupes politiques remplissant les conditions exigées et qui se déclarent d'opposition désignent d'un commun accord un chef de l'opposition officiel. A défaut d'accord, le chef du groupe politique d'opposition ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages lors du vote est considéré comme chef de l'opposition. Si le chef de l'opposition n'est pas un parlementaire, il bénéficie d'office du statut de député et siège de droit à l'Assemblée. Pour *L'Express*, le TIM a révolutionné les pratiques politiques à Madagascar. C'est la première fois en effet qu'un parti se déclare officiellement opposant au pouvoir en place. « *Il faut dire que l'image de l'opposition a toujours été associée à la déstabilisation, aux grèves et manifestations de rue, aux critiques haineuses et même aux tentatives de coup d'État* », explique le quotidien. Le TIM affirme vouloir se constituer en opposition digne et constructive. Les décrets d'application de la loi de 2011 régissant le statut de l'opposition seront pris dans les meilleurs délais, précise la HCC.

**Des partis politiques se sont insurgés après l'annonce du TIM de se constituer officiellement en opposition.** Ils estiment devoir bénéficier de l'antériorité de leur déclaration d'opposition au pouvoir en place. Le Comité pour la réconciliation nationale (CRN) a proposé ses bons offices.

**Dans la capitale, le TIM et l'IRD ont fait match nul**, laissant présager des élections municipales enflammées à l'automne 2019.

De leur côté, les « *indépendants* » devraient majoritairement se rallier au président Rajoelina, à l'image de la vingtaine d'entre eux qui a exprimé le souhait de rejoindre l'IRD et le projet présidentiel après la publication des résultats provisoires. Une trentaine ont annoncé leur intention de constituer un groupe parlementaire. Ils déclarent vouloir collaborer avec le pouvoir pour la concrétisation de l'IEM. Le groupe est composé, entre

<sup>2</sup> Liste des nouveaux élus : <http://www.moov.mg/actualites/nationale/detail/assemblee-nationale-la-liste-des-nouveaux-els-d%C3%A9put%C3%A9s-publi%C3%A9s>

<sup>3</sup> Cf. Blog Justmad - <https://p3.storage.canalblog.com/35/71/448497/124091928.pdf>

autres, d'anciens ministres et ténors de l'ancien parti présidentiel HVM. Pour *L'Express*, « *la plupart de ces indépendants sont des redoublants, et ont brillé par leur versatilité durant la précédente législature.* »

Trois artistes, dont le chanteur Rossy, la voix pro-Rajoelina des bas quartiers de la capitale, font leur entrée à l'Assemblée. « *Les artistes connaissent mieux que quiconque les problèmes des gens* », affirme l'un d'entre eux, Christophe Tsiliva Diddiot, nouveau député de Morondava.

**Le président de la HCC, Jean Eric Rakotoarisoa, a fait appel à la prise de responsabilité des nouveaux parlementaires.** « *Nous franchissons une nouvelle étape dans notre jeune démocratie. (...) Vous aurez la lourde responsabilité de rétablir la confiance de la population et de redorer le blason de l'Assemblée nationale, a-t-il affirmé. La loi est faite pour défendre l'intérêt public et non pour celui des dirigeants ou d'une minorité. Ne fermez pas les yeux.* »

**La HCC a confirmé l'élection de certains candidats actuellement incarcérés.** Il s'agit entre autres, de Hasimpirenena Rasolomampionona, élu à Fandriana sous les couleurs de l'IRD, et de Raveloson Ludovic Adrien, élu à Mahabo sous une liste indépendante. Interrogé sur leur cas, Jean Eric Rakotoarisoa, renvoie la balle au tribunal de première instance : « *Leur cas ne concerne pas la HCC car ils ont été emprisonnés pour des affaires pénales* », qui relèvent du droit commun.

**13/07 - 95 des 151 députés élus ont signé le « Toky Nomena » [Charte de bonne conduite et d'intégrité], et 553 candidats des 810 candidats admis par la CENI y ont adhéré.** Sur les 257 candidats non-signataires de la charte élaborée par un comité paritaire composé, entre autres, de la CENI, du CFM, du mouvement Rohy et du Bianco, 56 ont été élus. La charte comprenait 14 points parmi lesquels l'engagement de procéder à une déclaration de patrimoine au début et en fin de mandat, de recruter des assistants sur la base de leur expérience, de leurs compétences et de leur intégrité, de réaliser leurs engagements et promesses électorales, de respecter, préserver et faire respecter l'intérêt général et l'intérêt supérieur de l'État, de défendre et faire appliquer la bonne gouvernance, particulièrement la lutte contre la corruption au sein de l'Assemblée nationale, de faire un suivi et un contrôle régulier du pouvoir exécutif, d'élaborer des propositions de lois en adéquation avec les aspirations citoyennes, d'utiliser à bon escient les ressources et ne pas abuser de l'immunité parlementaire, d'adopter un comportement intègre et une bonne conduite au sein de la communauté, de voter en son âme et conscience et de ne pas exprimer son vote sous condition d'une somme d'argent ou de pression. 64 % des violations du « Toky Nomena » ont eu trait aux périodes de précampagne et de campagne, en l'occurrence, à la transgression des textes législatifs et réglementaires. 30 % de ces violations concernent les irrégularités et fraudes le jour du scrutin, entre autres « *la modification des résultats par ratures et surcharges des procès-verbaux* ». 6 % portent sur la période postélectorale. Le comité paritaire souligne a noté « *la quasi-inexistence de débats constructifs autour du rôle des députés.* » 49 % des candidats qui ont violé la charte sont issus de la plateforme IRD, 42 % sont des « *indépendants* »

**04/07 - Dépôt des comptes de campagne : les élus et les candidats ont jusqu'au 2 octobre** pour remplir leurs obligations auprès de la Commission de contrôle du financement de la vie politique. La loi ne prévoit aucune sanction à l'encontre des récalcitrants, rappelle *Midi*. La Commission ne peut que transférer les dossiers qui ont trait au blanchiment de capitaux et/ou aux infractions financières aux tribunaux compétents et... publier un rapport public. Le président de la HCC, Jean Eric Rakotoarisoa - lors de la proclamation officielle des résultats - a reconnu cette lacune de la loi et a indiqué que « *dans les pays développés, les comptes de campagne sont soumis à des cabinets d'experts comptables et sont audités, ajoutant que le plafonnement des dépenses électorales est également instauré dans les pays développés* ». Des recommandations émises par les missions d'observation des élections de l'UE et la société civile mais jamais prises en considération.

**05/07 - Les femmes encore minoritaires dans la nouvelle Assemblée. 24 députés sur 151 élus sont des femmes, soit seulement 15 % contre 19 %, lors de la précédente législature.** « *La régression signifie que les actions menées sur la représentation féminine devraient être renforcées. Au moins le tiers des élus à Tsimbazaza devraient être des femmes. (...) Le fait de lutter pour l'égalité de genre demande l'élaboration d'une nouvelle vision dans le monde politique* », explique Ndriandahy Mahamoudou, membre de la Plateforme nationale des organisations de la société civile de Madagascar (PFNOSCM). La campagne des législatives a vu des candidates devoir affronter une campagne de dénigrement. Dans certaines localités, l'implication des femmes dans les affaires publiques est encore jugée tabou, notamment dans la région Androy. Dans d'autres régions, l'accès des femmes au pouvoir ne soulève pas de difficulté, des souveraines ayant marqué dans le passé l'histoire de l'île.

**08/07 - Un collectif des candidats aux législatives, dirigé entre autres par le candidat du district de Toamasina, Henri Rakotomalala, condamne la non-prise en considération des plus de 650 requêtes en contentieux par la HCC.** « *De nombreux résultats auraient pu être annulés pour cause d'irrégularités et d'anomalies et de nombreux candidats auraient pu être disqualifiés au vu notamment des doléances déposées par les candidats, les partis politiques, les organisations de la société civile et les simples citoyens avec des*

preuves à l'appui, affirme-t-il. Il est certain que des ordres venus d'en haut sont tombés exigeant de ne pas prendre en compte les plaintes reçues. » Pour le collectif, la HCC a rendu une décision politique et il est impératif de prendre en compte les irrégularités constatées avant de procéder aux communales. « Si rien n'est fait pour redresser la situation, on aura encore une élection truffée de fraudes et d'irrégularités », a-t-il prévenu.

**24/07 - Dans un communiqué<sup>4</sup>, le mouvement Rohy procède à un examen critique de la position de la HCC dans le traitement des contentieux électoraux.** A partir du rapport de l'observatoire Safidy qui a consacré des moyens importants à la supervision du processus électoral de la présidentielle et des législatives, Rohy estime que « l'impunité électorale actuelle fait partie des facteurs inhibants qui lèsent la vérité / intégrité des urnes et partant la démocratie. » Il dénonce notamment le fait que la plupart des requêtes déposées auprès de la HCC ont été déclarées « recevables, mais non fondées ». Aux dernières législatives, sur les 656 dossiers reçus et traités par la HCC, 356 ont été déclarés recevables, mais non fondées pour absence ou insuffisance de preuve ou encore pour production de preuves non probantes. La société civile déplore qu'aucun auteur d'irrégularité électorale n'ait été sanctionné. Et le mouvement de conclure : « Jusqu'à quand [l'impunité] sera-t-elle favorisée alors que le citoyen, détenteur du pouvoir se décourage et ne participe presque plus à la construction du pays à travers les élections ? » Dans la perspective des élections communales de fin octobre, Rohy exige l'impartialité des juridictions compétentes pour juger les contentieux électoraux. « Les tribunaux administratifs et le Conseil d'Etat doivent faire preuve de neutralité. On doit définir la nature des preuves qui peuvent être apportées pour que les citoyens puissent utiliser les voies de recours possibles. » A défaut, la HCC dispose, selon Rohy, d'un « pouvoir discrétionnaire » pour apprécier chaque cas.

Dans le cadre de son mandat d'observateur, Rohy avait déposé six requêtes. D'une manière générale, elles concernaient l'utilisation des prérogatives de puissance publique. Il s'agissait, notamment, de l'implication du président de la République dans la campagne des législatives. « Les six requêtes ont été jugées recevables mais non fondées pour preuves non probantes. (...) Les photos produites ont été jugées insuffisantes car elles étaient muettes : pas de banderoles, micros, pancartes et/ou non probantes parce que la Cour a estimé que les photos ne constituent pas une preuve tangible pour fonder une requête » a répondu la HCC. Le pays tout entier avait pourtant vu dans la presse audiovisuelle et dans les réseaux sociaux la présence active d'Andry Rajoelina aux côtés de six candidats. « Ce sont les candidats qui m'ont soutenu et non l'inverse », a-t-il répondu le jour du scrutin.

**16/07 - L'ouverture de la session spéciale de la nouvelle législature met fin au pouvoir du président de la République de légiférer par voie d'ordonnance.** La date du 16 juillet marque donc le retour à « la séparation et l'équilibre des pouvoirs exercés à travers des procédés démocratiques » tel qu'il est consacré par le Préambule de la Constitution, quand bien même la prochaine session ordinaire des deux chambres du Parlement est prévue de débiter « le troisième mardi d'octobre ».

**16/07 - Le TIM reconnu officiellement comme parti d'opposition par le ministère de l'intérieur et de la décentralisation.** Il est pour l'instant le seul à bénéficier de cette reconnaissance. La désignation du chef de l'opposition officielle par la nouvelle Assemblée nationale ne devrait pas tarder. Il siègera dans l'hémicycle avec le rang protocolaire d'un vice-président.

**24/07 - Marc Ravalomanana reçu en qualité d'opposant par des responsables de l'UE à Bruxelles.** Une tournée politique qui intervient après la déclaration officielle de sa formation politique en tant que parti d'opposition mais avant que ce statut lui soit encore reconnu au niveau du Parlement où ses prétentions ne font pas l'unanimité parmi les élus se revendiquant de l'opposition. Lors de la fête nationale française du 14 juillet, l'ambassadrice de France, Véronique Voulard-Aneini, avait mis l'accent sur la nécessité d'une opposition forte dans un pays démocratique. Pour *Midi*, l'UE vient de mettre en pratique ce principe en recevant le président du TIM. « Le parti TIM a informé ses interlocuteurs de son intention de bâtir une opposition crédible et légitime en votant des lois utiles pour le développement du pays, en servant de porte-parole à la population et en soulevant les problèmes dans la gouvernance de l'État par des commentaires et des dénonciations. L'UE est disposée à aider le pays afin que Madagascar devienne un modèle de démocratie en Afrique », stipule une information diffusée sur le site du TIM.

**17/07 - Christine Razanamahasoa, parlementaire élue sous les couleurs de la plate-forme présidentielle IRD, a été élue à l'unanimité des 147 présents, présidente de l'Assemblée nationale.** « Nous sommes prêts à élire Mme Christine si elle s'engage à respecter les principes de la démocratie et la divergence d'opinions au sein du Parlement », a déclaré Me Hanitra Razafimanantsoa, député du TIM. La magistrate, ancienne ministre de la justice sous la Transition, était l'unique candidat. Elle avait été élue présidente de l'Assemblée en 2014 mais avait fait l'objet d'une motion de destitution par la majorité présidentielle de l'époque, trois mois après, pour céder la place à Jean Max Rakotomamonjy. Dans son discours d'investiture, la nouvelle présidente a promis de redorer l'image de la Chambre basse, ternie par de nombreux scandales de corruption sous la

<sup>4</sup> <https://www.madagascar-tribune.com/Exemples-des-decisions-concernant-les-requetes-diligentes-par-l-Observatoire.html>

présidence précédente et un très fort absentéisme. Christine Razanamahasoa a également été ministre de l'aménagement du territoire du gouvernement de consensus de Christian Ntsay, lors des derniers mois de présidence Rajaonarimampianina.

Christine Razanamahasoa a affirmé qu'elle demandera au chef de l'Etat de donner aux parlementaires les moyens nécessaires à l'accroissement de leur mission. Bien qu'elle ne l'ait pas dit clairement, il s'agit, selon *Tribune*, de leur octroyer des voitures 4x4. Un avantage que les députés successifs ont toujours exigé à l'exécutif. Une dotation qui a suscité par le passé de vives critiques, d'où les tergiversations de la présidence Rajaonarimampianina à satisfaire cette exigence. Pour *Midi*, « avec un budget amputé de 20 milliards Ar au nom de la politique d'austérité engagée par le président de la République, les députés ont peu de chance d'avoir chacun un 4x4. En effet, il faut au moins trouver 15 milliards Ar pour satisfaire cette éventuelle demande des députés. » Les crédits autorisés pour l'Assemblée nationale sont passés de 59,9 milliards Ar dans la loi de finances initiale à 38,5 milliards dans la loi rectificative. Une décision saluée par l'ensemble de la population mais aussi par les bailleurs de fonds, rappelle le quotidien. Pour mémoire, les députés ont eu droit à un 4x4 durant l'ère du premier ministre Ravony, puis à deux reprises durant le mandat de Marc Ravalomanana. La questure de l'Assemblée nationale a démenti cette demande colportée par les médias : ce ne serait que pure « intox » destinée à discréditer les nouveaux députés.

« **Le choix des députés du TIM de voter pour la candidate pro-régime a suscité bien des interrogations** », relève *RFI*, le leader du parti, Marc Ravalomanana, ayant réitéré sa volonté d'occuper la fonction de chef de l'opposition qui lui donnerait droit de siéger à l'Assemblée et d'en devenir un vice-président. Le TIM n'a pas non plus présenté de candidat pour tenter d'obtenir la présidence de l'Assemblée. « Nous avons préféré jouer le rôle de stabilisateur de l'institution. Nous ne souhaitons pas faire barrage, mais être une balise dans la démocratie », a tenté de se justifier le député Mamy Rabenirina. *L'Express* écrit : « Jamais une élection à l'Assemblée nationale n'a été aussi unanime. Même à l'époque de Ratsiraka. (...) Même les députés TIM ont voté tous en faveur du candidat de l'IRD. La veille pourtant, le TIM avait reçu le récépissé du ministère de l'intérieur lui donnant le statut officiel de parti d'opposition. De qui se moque-t-on ? On ne peut pas se déclarer opposant et suivre les yeux bandés la majorité quelle qu'en soit l'explication. (...) Qu'il s'agisse de la poursuite de la 'collaboration' née au sein des 73 députés sur la place du 13-Mai il y a un an, cela ne regarde qu'eux mais il ne faut pas arnaquer l'opinion en se prétendant opposant. On voit mal désormais comment il peut y avoir des débats équilibrés à Tsimbazaza. (...) On est parti pour une chambre plus que basse. Une pensée unique, des débats à sens unique, des votes les yeux fermés. »

**18/07 - La plateforme IRD rafle tous les sièges du bureau permanent de l'Assemblée.** Les six vice-présidents représentant les anciennes provinces appartiennent tous à la mouvance pro-Rajoelina. Seuls deux postes de questeur ont été accordés au TIM et aux « indépendants ».

**19/07 - Constitution d'un Groupe des parlementaires républicains (GPR) composé de 21 députés élus sous l'étiquette « indépendants ».** Le groupe s'est déclaré « centriste », ni pro-pouvoir, ni pro- opposition. Il regroupe en majorité d'anciennes personnalités du parti HVM. Le GPR sera représenté au sein du bureau permanent.

**19/07 - Conformément à la Constitution, le premier ministre Ntsay Christian a déposé la démission de son gouvernement.** La désignation de son successeur revient à la majorité à l'Assemblée nationale. Une proposition de trois noms aurait été déposée à la Présidence par le groupe IRD. Elle aurait recueilli 104 signatures, soit 20 de plus que le nombre de députés composant le groupe. Les observateurs s'attendent à une nouvelle reconduction de Christian Ntsay. Après avoir été imposé à la tête du gouvernement de consensus post-crise, en mai 2018, il a été reconfirmé à la primature par l'ancienne majorité parlementaire, en janvier 2019.

**20/07 - Sans surprise, Christian Ntsay a été reconduit comme premier ministre.** Né en mars 1961, Christian Ntsay est diplômé en économie et comptabilité. Il a été notamment ministre du tourisme en 2002. Avant le 4 juin 2018, date de sa première nomination dans la fonction, il occupait le poste de directeur du bureau de l'OIT pour l'océan Indien. L'ancien fonctionnaire est apprécié pour sa discrétion et son efficacité, écrit *RFI*. Le nom de Christian Ntsay était le seul proposé par les parlementaires, qui auraient pu, selon les textes, en proposer trois.

**22/07 - Tractations pour la formation du nouveau gouvernement.** Les groupes parlementaires IRD et indépendants ont proposé cinq noms de ministrables au président de la République et au premier ministre. Christine Razanamahasoa, président de l'Assemblée, souhaite que des députés intègrent le prochain gouvernement. Des voix se font aussi entendre pour que la future équipe gouvernementale reflète l'équilibre régional. Un critère qui semble difficile à prendre en compte avec un gouvernement réduit à 22 membres pour des raisons budgétaires, à moins de décider de nommer un ministre par région (au nombre également de 22), en faisant fi des critères de compétences et de représentativité politique. Le président de l'association des natifs

de la province d'Antsiranana, Bekasy Johnfrince, exige la désignation d'un certain nombre de ministres issus du Nord, faisant valoir que la province produit 38 % de la richesse nationale.

Selon *Midi*, une autre liste de ministrables aurait été déposée par un groupe de parlementaires, le consensus n'ayant pu être obtenu au sein de la majorité présidentielle. D'anciens ministres feraient du lobbying pour réintégrer l'équipe gouvernementale.

**25/07 - Nouveau gouvernement Ntsay : les membres de l'ancien gouvernement ont tous été reconduits à une exception près.** L'équipe compte 22 ministres. Par rapport au précédent gouvernement, il n'y a qu'un seul changement, pour le portefeuille de l'enseignement supérieur. Deux députées ont réintégré leur poste. Le chef de l'Etat ne s'est pas laissé dicter sa conduite par les députés : aucun des ministrables proposés par les députés n'a été retenu. Les ministres reconduits disposent d'un an pour faire leurs preuves.

**26/07 - Une session extraordinaire des deux chambres du Parlement est convoquée le 12 août.** Un projet de loi sur le statut de l'opposition sera examiné durant la session. Le premier ministre présentera une nouvelle fois son programme de mise en œuvre de la politique générale de l'Etat.

## ► Elections communales et municipales

**06/07 - Le TIM demande une révision spéciale de la liste électorale pour les élections communales.** « Après les législatives, nous avons constaté plusieurs anomalies. Des citoyens ont été privés de leur droit de vote alors que certains peuvent voter plusieurs fois. Ainsi, nous demandons une révision spéciale de la liste électorale », a déclaré Olga Ramalason, secrétaire générale. « Le TIM soutient que si nous continuons d'utiliser les mêmes listes électorales pour les prochaines municipales et communales, point n'est besoin d'organiser les élections. Il suffit que le gouvernement désigne les maires qui lui conviennent. Et si ce sont les mêmes listes électorales que l'on utilise, le TIM va boycotter ces élections », indique-t-elle. Selon la loi de 2018 relative au régime général des élections et des référendums, la liste électorale est ouverte le 1er décembre et arrêtée le 15 mai. Pour Thierry Rakotonarivo, vice-président de la CENI, il n'y a pas d'obstacle technique si le pouvoir prend la décision de rouvrir la liste mais une telle opération requiert des moyens financiers, met-il en garde

**08/07 - Il est probable que le budget des élections communales et municipales dépassera celui des législatives qui étaient de 32 milliards Ar.** Outre l'utilisation de deux urnes différentes dans chaque bureau de vote (l'une pour élire le maire, l'autre pour élire les conseillers), l'augmentation du nombre de circonscriptions multipliera le coût des opérations. Si les législatives concernaient 119 circonscriptions, les communales en compteront 1 695. Le nombre de bulletins uniques sera multiplié par deux et à la différence des deux récentes élections, les communales ne bénéficieront pas de financements extérieurs. Le fonds alloué au projet Soutien au cycle électoral à Madagascar (Sacem) est réservé exclusivement à l'organisation des législatives et de la présidentielle. Le budget pour l'organisation des communales devra être ainsi pris en charge intégralement par l'Etat.

**27/07 - Le report des élections communales et municipales se précise.** Andry Rajoelina aurait demandé que ces consultations soient organisées entre novembre et décembre, soit un report de quelques semaines par rapport aux propositions de la CENI. Cela, pour diverses raisons techniques et incontestablement politiques. La convocation des électeurs, 90 jours avant le scrutin, attendra la fin des vacances gouvernementales. Le calendrier sera très serré puisque la loi électorale interdit de tenir des élections durant la saison de pluies, soit de novembre à avril. Si les élections sont reportées, un vide administratif sera créé par l'expiration, le 22 septembre, du mandat des maires en fonction. La situation pourrait se résoudre par le prolongement du mandat des maires ou la mise en place à la tête de chaque commune des présidents de délégations spéciales (PDS). La loi prévoit cependant que seule une faute grave de gestion permet de remplacer un maire élu par un PDS. Le mandat des actuels maires et conseillers communaux pourrait donc être prorogé comme ce fût le cas lors de la crise politique de 2009. L'observatoire Safidy se prononce en faveur du prolongement du mandat des maires en fonction. La nomination de PDS constituerait en outre un signal négatif au regard de la volonté affichée par le pouvoir de mettre en œuvre une décentralisation effective.

**29/07 - Elections communales reportées sine die par le gouvernement.** Outre la nécessaire fiabilisation de la liste électorale souhaitée par une partie de la classe politique, la société civile et la CENI, le pouvoir met en avant la nécessité de repenser au préalable la politique de décentralisation. L'observatoire Safidy ne comprend pas ce report sine die, il estime qu'il serait encore possible de d'organiser le scrutin avant la saison des pluies. Le TIM n'est pas favorable à cet ajournement, il suspecte le coalition IRD de ne pas être prête à affronter les urnes. Pour certains observateurs, le pouvoir pourrait rencontrer des difficultés à trouver des candidats à la hauteur pour les communes stratégiques, notamment Antananarivo. Pour d'autres, il s'agissait d'une parade politique pour désigner des PDS à la place des maires en fin de mandat. En attendant qu'une date soit arrêtée, la CENI se donne comme priorité de réintroduire dans la liste les électeurs qui en ont disparu à tort et d'éliminer les doublons, qui seraient encore au nombre de 80 000.

**30/07 - Report des communales : les sénatoriales et la mise en place des gouvernorats de région compromises.** Le report des communales remet en cause un processus électoral qui devrait aller de l'élection des maires et des conseillers municipaux à la mise en place des gouvernorats de région en passant par l'élection des 12 sénateurs conformément à l'ordonnance prise par le président de la République. Les maires et les conseillers communaux font en effet partie des grands électeurs qui élisent les sénateurs.

**31/07 - Le KMF/Cnoe appelle au respect des textes régissant les élections communales.** Il se déclare opposé à l'organisation d'un scrutin durant la saison des pluies et ne cautionne pas non plus le report à 2020 et la nomination de PDS. En vertu des principes démocratiques, l'organisation de la société civile souhaite que ces élus soient remplacés par la voie des urnes.

**L'annonce du report a provoqué de vives réactions dans d'autres organisations de la société civile et chez les partisans de Marc Ravalomanana.** La date des communales sera discutée le 7 août, lors du retour de vacances des ministres.

## ► Diplomatie

**09/07 - Îles Eparses : « La cogestion est la meilleure option », selon le juriste Raphael Jakoba du cabinet MCI. Pour lui, la France gardera toujours sa position dominante.** En l'état actuel des rapports de force entre les deux pays, la Grande Île ne dispose pas de moyens politiques, encore moins militaires, nécessaires pour faire plier la France. Realpolitik oblige, il faut pour le moment opter pour la cogestion des îles Eparses, estime-t-il. Le droit est une chose, son application en est une autre. Et de rappeler que les résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies n'ont pas force contraignante en droit international public, contrairement à celles du Conseil de sécurité ; elles ne constituent que l'expression formelle de la majorité politique des membres à un moment donné. De ce fait, leur non-exécution par la France n'entraîne pas juridiquement de sanctions préalablement définies. Autrement dit, s'il n'est pas entièrement faux de dire que le débat juridique concernant les Îles Eparses est clos, le sort de ces îles n'est plus juridique, mais relève de négociations politiques entre les deux pays. Les redevances résultant d'une cogestion pourraient profiter à l'économie nationale. Madagascar doit donc prôner le concept de co-gouvernance, qui laisse de côté les contentieux de souveraineté, pour mettre davantage l'accent sur la gestion participative des îles entre la France et Madagascar, conclut-il.

**17/07 - « Le sort des îles Éparses divise le gouvernement français », titre Challenges<sup>5</sup>.** Le gouvernement peine à s'accorder sur une position unique concernant l'ambition d'Andry Rajoelina d'obtenir une rétrocession des îles Éparses. D'un côté, le ministère des affaires étrangères cherche à boucler un accord global avec Madagascar, qui vient de clore une période de dix ans de troubles politiques, de l'autre, le ministère des Outre-mer veut éviter à tout prix d'amorcer un mouvement de rétrocession de territoires français voire même d'abandon sur les droits de pêche dans les « zones économiques exclusives » (ZEE). A la suite de la visite du président malgache à Paris, le gouvernement français a tenu une première réunion interministérielle sur le sujet le 13 juin. Depuis, les désaccords se sont creusés entre le Quai d'Orsay et le ministère des Outre-mer. En témoigne un courrier adressé par Annick Girardin à Jean-Yves Le Drian le 25 juin, dans lequel la ministre fait part de ses réserves sur la conduite du dossier. Annick Girardin rappelle que la France n'a « *jamais reconnu la moindre légitimité à Madagascar en termes de souveraineté sur les îles Éparses. Nous devons strictement rester sur cette ligne dans les négociations à venir, car tout écart fragiliserait la légitimité de la présence française dans l'océan Indien, en renforçant les revendications, non fondées en droit, portées par Maurice sur Tromelin, par Madagascar sur les îles Éparses du canal du Mozambique et par les Comores sur l'archipel des Glorieuses et sur Mayotte.* ». Elle souligne qu'il « *faut, en particulier, bannir toute notion d'accords de cogestion ou de cession de ZEE, car ils seraient immanquablement interprétés par la Cour internationale de justice (CIJ) comme des éléments de reconnaissance de la souveraineté des pays voisins. J'ai la conviction, conclut-elle, que nous sommes, dans l'océan Indien, une grande puissance par notre territoire ultra-marin.* »

**15/07 - Célébration de la fête nationale française : la justice épinglée par l'ambassadrice Véronique Vouland-Aneini pour sa dernière allocution en tant que diplomate exerçant à Madagascar.** « *Vous devez tout faire pour que la corruption diminue, pour que la justice remplisse son rôle, cesse de léser, de déposséder, d'interdire de sortir du territoire sans base juridique valable, de couvrir des règlements de compte, comme c'est encore trop souvent le cas. Sans cela, les investisseurs privés, que le président de la République souhaite attirer à Madagascar, ne prendront pas ce risque* », a-t-elle avancé, ajoutant : « *Il vous revient de consolider la démocratie toujours fragile, de faciliter la création d'une opposition active constructive sur la base des textes constitutionnels, et de veiller à ce que les dérives, les abus de pouvoir contraires à l'Etat de droit soient maîtrisés.* » L'ambassadrice a confirmé l'appui apporté par l'AFD au renforcement du système judiciaire.

<sup>5</sup> [https://www.challenges.fr/politique/le-sort-des-iles-eparses-divise-le-gouvernement\\_664707](https://www.challenges.fr/politique/le-sort-des-iles-eparses-divise-le-gouvernement_664707)

Une source ministérielle estime que les propos de l'ambassadrice sont « *relativement déplacés étant donné les efforts déployés depuis près d'un an, les engagements pris par les deux ministres qui se sont succédés de lutter contre la corruption.* ».

Le ministre des affaires étrangères, Naina Andriantsitohaina, a exprimé à cette occasion le souhait que la célébration du 60<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance, en 2020, soit l'occasion pour la France et Madagascar de proposer **une solution au dossier des îles Eparses**. « *Officiellement, je convie la partie française à venir participer à la première réunion de la commission mixte en charge du dossier des îles de Madagascar ici à Antananarivo, à la date qui lui conviendra et qui ne devra pas trop attendre* », a-t-il lancé. « *Le gouvernement met en place un comité qui réunira tous ceux qui, de près ou de loin, auront compétence à s'exprimer sur le sujet* », a confié en outre le ministre. Il consultera toutes les parties concernées « *sur des sujets relatifs à l'environnement, à la pêche, à la défense, à la recherche pétrolière.* »

**19/07 - Ambassade de France : Christophe Bouchard remplace Véronique Vouland-Aneini.** Il était directeur de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger depuis 2016, après avoir été ambassadeur au Niger de 2011 à 2016.

**26/07 - Lutte contre le kidnapping : la France loue les efforts fournis par la gendarmerie.** Le général Richard Ravalomanana, secrétaire d'Etat chargé de la gendarmerie, en mission en Europe, a été reçu par le secrétaire d'Etat auprès du ministre français de l'intérieur, Laurent Nunez. A l'occasion de cette rencontre, ce dernier a remercié les autorités malgaches, plus particulièrement la gendarmerie, pour les efforts qu'elle a déployés pour mettre un terme à l'enlèvement de ressortissants français. Le renforcement de la coopération en matière de lutte contre l'immigration clandestine, le terrorisme, le trafic de ressources naturelles et de stupéfiants a également été au centre de leur entretien.

**17/07 - Jumelage en vue entre Antananarivo et Jérusalem.** La commune d'Antananarivo et l'association African Israël Initiative (AII) ont entamé les discussions préliminaires. L'association est représentée par le pasteur Jostein Skevik, directeur du département de la Bible. Jérusalem, fait-on valoir, dispose d'infrastructures hospitalières sophistiquées, de ressources exceptionnelles en matière de technologies de l'information et de la communication et d'un système éducatif de grande qualité.

**25/07 - 800 000 fidèles sont attendus dans ce site où le Pape François tiendra une grande messe le 8 septembre,** à Soamandrakizay Androhibe. Les organisateurs s'attendent à devoir accueillir plus d'un million de personnes en incluant les abords du site. « *95 % des travaux sont achevés* », assurent les techniciens. Les travaux doivent être terminés le 20 août. Fier des résultats, Andry Rajoelina, en visite sur le site avec les autorités religieuses, a déclaré que « *Madagascar se montrera à la hauteur de cet événement historique.* 3 000 éléments des forces armées seront déployés pour assurer le bon déroulement de la visite pontificale.

**27/07 - Promotion de la langue chinoise : près de 20 pays africains en réunion à Madagascar.** Des efforts notables ont été réalisés par l'institut Confucius de l'université d'Antananarivo dans l'apprentissage de la langue chinoise, note *Matv*. Zo Rasendra, directeur de l'institut Confucius d'Antananarivo a indiqué que la rencontre devrait aboutir à des résolutions que chaque pays devra observer. 550 instituts Confucius sont répertoriés dans le monde dont deux à Madagascar (Antananarivo et Toamasina). Les étudiants de l'institut peuvent obtenir des bourses d'études en Chine. *Matv* considère que l'apprentissage de la langue chinoise devient une nécessité dans le cadre du développement des échanges avec ce pays, notamment avec le projet des « *Nouvelles routes de la soie.* » Des observateurs rappellent que les instituts Confucius sont accusés par certains universitaires d'être des « *chevaux de Troie* » au service de la propagande des autorités chinoises à l'étranger. Selon ces détracteurs, de nombreux sujets y sont « *interdits* » - Tibet, Taïwan, la situation des ouïghours, le dalaï-lama, le renforcement militaire de la Chine... - ce qui remet en cause l'indépendance académique et favorise l'autocensure.

## **DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE**

### **► Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements**

**01/07 - L'exécution de cinq dahalo lors d'un accrochage avec les forces de gendarmerie à Soahazo, commune d'Ivahona, district de Betroka fin juin critiquée par un administrateur civil natif de Betroka,** Paolo Emilio Raholinarivo Solonavalona<sup>6</sup>. « *J'interpelle tous les responsables* », a-t-il lancé. Le commandant de gendarmerie condamne pour sa part la protection dont jouiraient les dahalo de la part de notables et « *d'intellectuels* », allant jusqu'à mettre en cause l'organisation épiscopale catholique « *Justice et Paix.* » « *Ce qui complique parfois notre tâche à Betroka. Comme cette fois, nous étions encore en pleine mission et avons entendu quelque part qu'il n'y a rien de loyal dans ce que nous faisons. Je souligne pourtant que nous avons*

<sup>6</sup> Cf. Revue de presse Juin 2019 – p.8

*agi en toute légalité* », se défend-il. Une enquête est ouverte sur tous ces aspects, indique le secrétaire d'Etat à la gendarmerie.

**11/07 - Les victimes du raid des forces de l'ordre à Soahazo réclament la transparence sur l'assaut perpétré sur leur village, le 28 juin<sup>7</sup>.** Ils se déclarent victimes d'exactions, en opposition au communiqué officiel annonçant la réussite d'une attaque menée dans un fief de dahalo où les forces de l'ordre ont pu récupérer 400 zébus volés. Les habitants suspectent une opération punitive trouvant son origine dans un litige avec un village voisin, remontant à 2015.

**02/07 - Insécurité à Mandritsara - 40 dahalo lourdement armés échappent aux forces armées.** Le recours à l'appui d'un hélicoptère n'a pas été possible, malgré l'appel de détresse des gendarmes et des militaires mis en difficulté. Trois gendarmes, un militaire ainsi que deux civils ont été blessés par balles. Un membre du fokonolona a trouvé la mort. Les dahalo ont fait main basse sur 80 têtes de bovidés et pris en otage deux villageois.

**06/07 - Huit gendarmes et deux militaires se sont mesurés à une horde de dahalo à Ampanihy.** Deux morts ont été dénombrés chez les assaillants, six fusils saisis et treize individus arrêtés. 45 têtes de bovidés ont été restituées à leurs propriétaires.

**26/07 - Attaque de dahalo : trois morts dans un incendie criminel à Tsiroanomandidy.** Une vingtaine de dahalo ont pris d'assaut le village de Tsaramandroso. Pour intimider le fokonolona, ils ont mis le feu à une dizaine de maisons. Trois habitants d'un même foyer ont péri, restés prisonniers de leur maison. Les malfrats ont dérobé 140 bovidés. Les forces de l'ordre sont parvenues à rattraper les dahalo. Un échange de tirs a éclaté et la totalité du troupeau a été récupérée. Dix dahalo ont été blessés mais la bande a réussi à prendre la fuite.

**18/07 - Cinq bandits armés ont attaqué un camion à Fenoarivobe, faisant un mort et deux blessés graves.** Le guet-apens a été tendu sur un tronçon de route isolé. Le poids-lourd a été arrosé de balles à son passage, obligeant le chauffeur à s'arrêter. Les malfaiteurs sont parvenus à prendre la fuite avant l'arrivée des forces de l'ordre.

**22/07 - Des bandits font leur loi sur la RN2.** Depuis quelques mois, les véhicules sont victimes de braquages sur cet axe essentiel. Les malfaiteurs commettent surtout leurs forfaits au niveau des portions délabrées, notamment aux environs de Brickaville, profitant du mauvais état de la route pour faire main basse sur les effets des passagers ou forcer l'ouverture des containers pour dérober des marchandises. Parfois des conducteurs sont de connivence avec les braqueurs, selon la population locale. Des vigiles communautaires seront mis en place sur les points noirs, les trajets en convoi encouragés et les voyages de nuit déconseillés. La gendarmerie a décidé de mettre en place des postes de surveillance et des barrages de contrôle.

**28/07 - Un taxi-brousse reliant Antananarivo à Toliara, retardé de la caravane, a été attaqué par des bandits armés sur la RN7.** La compagnie de gendarmerie de Vohiposa s'est lancée aux trousses des dahalo, un bandit a trouvé la mort dans l'affrontement. Le conducteur du taxi-brousse a été blessé durant l'attaque.

**19/07 - Les Etats-Unis viennent de déclasser Madagascar en matière de sécurité, écrit La Gazette.** La Grande Ile est désormais classée 2 sur une échelle allant de 1 à 4. Ce nouveau classement, destiné aux touristes américains, fait suite aux risques accrus encourus. Le gouvernement canadien avait également émis une alerte pour Madagascar le 13 juin, la Grande Bretagne le 13 juillet. Des alertes qui sont préjudiciables au tourisme malgache en plein essor, avec une progression estimée à 19 % cette année, note le quotidien.

**01/07 - Cinq mineurs échappent à une vindicte populaire à Antalaha.** Soupçonnés par plusieurs personnes d'être les meurtriers d'une femme de 59 ans, cinq mineurs ont dû être retenus plusieurs jours à la gendarmerie pour éviter qu'ils soient lynchés par la foule. L'enquête et l'expertise d'un médecin légiste les avaient lavés de tout soupçon mais la mère de l'un de ces mineurs avait un différend avec la victime. Ce qui aurait poussé les villageois à croire qu'il s'agissait d'un assassinat.

**13/07 - Tsiroanomandidy - Un gendarme bat à mort un jeune homme.** Inculpé pour coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort, il a été arrêté. A l'origine du drame : une mésentente entre le jeune homme et le gendarme. Les causes de ce différent ayant viré en homicide sont encore floues. Après avoir infligé un coup mortel à la victime, le gendarme a pris la fuite, provoquant un mouvement de panique dans la population. L'auteur du coup mortel ayant réussi à prendre le large, le risque de vindicte populaire a été écarté.

---

<sup>7</sup> Cf. Revue de presse Juin 2019 p.8

**13/07 - Protéger les parcs nationaux contre les exploitants illicites et les braconnages comporte des risques pour les agents chargés d'effectuer des patrouilles dans les aires protégées.** Ils sont même menacés de mort. Au mois de juin, dans le parc national de Tsimanampesotse (Toliara), un agent de Madagascar national parks (MNP) y a laissé sa vie. Le meurtre aurait été commis par l'un des auteurs de défrichements illicites et ce, avec la complicité d'un membre du Comité local de parc (CLP) qui avait été précédemment pris sur le fait.

**30/07 - Un enfant de 6 ans kidnappé à Amparafaravola le 25 juillet a été libéré contre paiement d'une rançon de 20 millions Ar.** Les forces de l'ordre ont par la suite engagé une course poursuite avec les ravisseurs.

**31/07 - Kidnapping d'un enfant de deux ans le 10 mai à Ambositra. Appel à témoins.** Le Collectif des français d'origine indienne de Madagascar informe qu'une forte récompense est promise à celui ou celle qui aurait des informations concernant cette affaire.

## ► Justice, conditions carcérales

**05/07 - Près de 1 200 victimes des crises politiques de 2002 et 2009 attendent la réponse à leur demande de réparation ou d'indemnisation des préjudices subis** déposée auprès du Conseil du fampihavana Malagasy (CFM). La plupart de ces dossiers proviennent de victimes de la crise politique de 2002, a précisé le président du CFM, Alphonse Maka. C'est notamment le cas de quelques officiers sous le régime Ratsiraka qui n'auraient pas bénéficié d'avancement de grade depuis la crise. Des officiers et sous-officiers impliqués dans les affaires de mutinerie à la FIGN et à la Bani Ivato durant la Transition ont également subi le même sort. Aucune décision par rapport à ces demandes d'indemnisation n'a encore été prise. Le CFM poursuit des investigations pour recueillir de plus amples informations sur les demandeurs. Les personnes qui n'ont pas été amnistiées par le CFM seront exclues d'office de la liste de celles qui bénéficieront de réparations et indemnités. La même mesure s'appliquera également aux auteurs-victimes. Pour les victimes civiles, le CFM dressera une proposition d'indemnisation afin notamment de rembourser les biens détruits. Pour ce faire, un budget devra être rendu disponible par l'Etat et les partenaires techniques et financiers, principaux contributeurs de la Caisse nationale de réparation et d'indemnisation. Sur les 1 229 dossiers reçus depuis sa mise en place, le CFM a en déjà traité 128. Le montant global des indemnités demandées est évalué à plus de 60 milliards Ar. Le décret d'application portant mise en place du Fonds national de solidarité n'a pas encore été publié.

**01/07 - Atteinte à la présomption d'innocence : des prévenus menottés, transportés par bus, dénonce La Gazette.** Il est fréquent, explique le quotidien, que des prévenus placés en détention préventive soient exposés à la vue de tous lors de leur transfèrement entre la maison centrale d'Antanimora et le palais de justice à Anosy. Menottés et accompagnés par des éléments des forces de l'ordre, ils sont amenés à pied jusqu'à l'arrêt du bus et attendent que le conducteur accepte de les prendre à bord. Un non-respect flagrant de la présomption d'innocence et des droits de l'homme qui donne une très mauvaise image de la Grande île, dénonce le titre.

**02/07 - Détenus à la maison de force de Tsiafahy, 20 des 27 militaires inculpés dans le meurtre de trois civils retrouvés à Ampitatafika fin mai ont été transférés discrètement à la prison d'Antanimora,** allégeant ainsi leurs conditions de détention. « *C'est une décision de justice. La cause pourrait être humanitaire. Mais, il est aussi fort possible que ceux maintenus à Tsiafahy soient les auteurs principaux de l'acte. La dernière raison plausible, c'est qu'ils doivent être séparés les uns des autres par peur de faction, puisque l'enquête poursuit son cours* », indique une source judiciaire. Un 28e présumé complice, qui se trouverait en mission à Tsiroanomandidy, est encore en liberté, selon la gendarmerie. « *Un ordre de poursuite a été émis à son encontre par le ministère de la défense mais le problème, c'est que nous devons attendre une délégation judiciaire auprès du tribunal pour l'interpeller* », explique cette même source.

**19/07 - Le ministre de la justice, Jacques Randrianasolo, a invité les magistrats à accélérer le traitement des dossiers des prévenus** dont le nombre serait actuellement de 15 612 sur un total de 27 409. La déclaration a été faite à l'occasion de la célébration des 60 ans de l'administration pénitentiaire malgache dont le thème est « *Administration pénitentiaire moderne : respectueuse des droits humains, garant de la sécurité et du développement* ». Le premier ministre a demandé aux responsables « *d'initier des projets de construction de nouvelles prisons respectant les normes requises, dès cette année, aussi bien dans la capitale que dans les régions* » dans l'optique d'humanisation des conditions de détention. L'autonomisation alimentaire des maisons carcérales sera à rechercher afin de réduire les dépenses de l'Etat en la matière. Pour la prison d'Antanimora, par exemple, la perte de ses terrains cultivables ne permet plus à l'établissement de cultiver du riz et de faire du maraichage. Une mise en œuvre de la préparation à la réinsertion post-carcérale est

également annoncée. L'administration pénitentiaire gère une maison de force (Tsiafahy), 40 maisons centrales, 39 maisons de sûreté, 2 centres de rééducation de mineurs et des camps pénaux à vocation agricole.

**25/07 - Le premier ministre Christian Ntsay a crevé l'abcès de la surpopulation carcérale et du non-respect des droits de l'homme dans les maisons de détention.** S'adressant au ministère de la justice, il a déclaré lors de sa visite à Toamasina, suite à la mutinerie qui a secoué la prison de la ville : « *il existe des détenus qui n'ont pas été condamnés mais qui restent en prison plus longtemps que la peine qu'ils devaient purger. C'est inadmissible.* » Il a par la suite exhorté le ministère à redoubler d'efforts pour l'organisation et l'accélération des procès des prévenus, ainsi qu'en matière de respect des droits des détenus. Le ministère souligne que des mesures ont été prises pour accélérer le traitement des affaires, notamment via la multiplication des cours criminelles ordinaires. Des mesures sont à l'étude pour développer les libérations conditionnelles.

**26/07 - La dénonciation du surpeuplement des prisons par le premier ministre doit être suivie d'actions, déclare Amnesty international.** En réaction aux propos tenus par le premier ministre, le directeur d'Amnesty International pour l'Afrique australe, a déclaré : « *La déclaration du premier ministre Christian Ntsay après sa visite de Toamasina est une mesure positive qui va dans le bon sens. C'est la preuve que le recours excessif à la détention provisoire à Madagascar a causé un surpeuplement qui atteint de graves proportions. Ses mots doivent être suivis d'actions. (...) Les autorités doivent libérer rapidement toutes les personnes en attente de jugement dont l'incarcération est injustifiée, arbitraire ou prolongée, notamment les personnes détenues pour des infractions mineures, ou simplement parce qu'elles sont pauvres. Les autorités doivent également accorder des réparations aux victimes de détention provisoire illégale et prendre des mesures afin de construire un système pénal efficace qui respecte les droits humains.* »

## ► Gouvernance

**26/07 - Andry Rajoelina a enfin tranché : Laza Eric Andrianirina est nommé directeur général du Bianco.** La nomination de cet ancien élève de l'École nationale d'administration (ENA) française et de l'École militaire de Saint Cyr, en France, clôt un processus qui avait débuté au mois d'avril, matérialisé par le lancement d'un appel à candidature. Cet administrateur civil, membre de l'Académie malgache, enseignant en sciences politiques à l'université catholique, ancien colonel de la gendarmerie nationale, est l'un des trois candidats proposés par une commission ad hoc, après un premier tri parmi 64 dossiers reçus par le Conseil pour la sauvegarde de l'intégrité (CSI). La désignation met fin à une longue attente, après l'expiration du mandat de Jean-Louis Andriamifidy, le 23 juin. La liste des trois perfectionnés avait été remise au chef de l'Etat le 2 juin. Ketakan-driana Rafitoson, directrice exécutive de la Transparency International Initiative Madagascar (TI-IM), avait alerté sur l'urgence de prendre une décision. Le mandat du DG du Bianco est de 5 ans, non renouvelable. Jean-Louis Andriamifidy, DG sortant, a été élu pour siéger au sein d'une organisation africaine de lutte contre la corruption.

**01/07 - Biens mal acquis : création d'une agence de confiscation,** suite à l'adoption en conseil des ministres du projet d'ordonnance relatif au recouvrement des avoirs illicites. Le texte prévoit la création de cette agence qui, selon le DG du Bianco, gèrera les biens saisis ou confisqués au profit de l'Etat dès lors qu'un tribunal aura confirmé que le bien a été acquis de manière illégale. Le Système anti-corruption rappelle que le projet met en place la présomption d'illicéité qui impose au suspect ou au prévenu d'apporter les preuves que ses biens ont été obtenus de manière légale. Le recrutement du DG de cette nouvelle agence suit la même procédure que celui du DG du Bianco. « *Nous attendons le décret qui met en place cette agence pour que le Comité pour la sauvegarde de l'intégrité (CSI) puisse procéder au recrutement de son DG* », indique Sahondra Rabenarivo, présidente du CSI. Cette ordonnance aura-t-elle un effet rétroactif ? **Pour le DG du Samifin, il n'y aura pas véritablement d'effet rétroactif mais elle sera applicable immédiatement, dès sa promulgation.** « *N'oublions pas que quand nous parlons d'infraction économique ou financière, ou de corruption, ou de blanchiment des capitaux, c'est continu. N'oubliez pas aussi que si la personne suspectée ou prévenue détient toujours le bien mal acquis au moment où après la promulgation de cette ordonnance, son cas est bel et bien concerné et géré par cette ordonnance* », souligne-t-il. Une loi est dite « *d'application immédiate* » lorsqu'elle s'applique à des situations en cours de constitution ou aux effets actuels d'une situation antérieurement constituée. « *L'adoption des décrets d'application [de l'ordonnance] et la mise en place de l'agence de recouvrement avant la fin de l'année sont primordiales* », préviennent les responsables du Système anti-corruption. Le texte doit encore faire l'objet d'un contrôle de constitutionnalité avant de pouvoir être promulgué. « **Les engagements internationaux pris par Madagascar sont respectés** », se félicitent les responsables du CSI, du Samifin et du Bianco. La mise en vigueur du texte permettra à la Grande île d'éviter des sanctions internationales.

**Le président du Sénat a lancé un appel pour que cette loi ne soit pas un moyen de sanctionner des personnalités prédéterminées.** « *Il faut que ceux qui seront chargés de la mise en pratique de cette loi, les*

juges, soient vraiment impartiaux », a expliqué Rivo Rakotovo avant d'ajouter : « il ne faut pas qu'il y ait deux poids deux mesures ».

L'Express écrit : « La loi est adoptée, du moins ce qu'il en reste. L'État a pris soin de supprimer la moitié des articles figurant dans cette loi. Dans quel objectif ? On l'ignore. Ce qui est certain c'est qu'il ne fera pas une loi qui va lui causer des ennuis, qui va causer des problèmes aux supporters du 'velirano'. C'est assez clair. Quand l'État réduit de moitié le budget des organismes de lutte contre la corruption et adopte par la suite une loi dépouillée de sa consistance, tout porte à croire que désormais tout sera pure formalité. Les efforts entrepris jusqu'ici semblent réduits à néant. **La lutte contre la corruption risque d'être sélective, de se faire à la tête du client. Il y a toutes les chances que cette nouvelle loi devienne un redoutable outil politique pour mettre hors d'état de nuire ceux qui s'évertuent à faire barrage à l'avancée de l'IEM.** »

**10/07 - Après trois rejets à l'Assemblée et une adoption par ordonnance qui a tardé à venir, la HCC a déclaré la loi sur le recouvrement des avoirs illicites conforme à la Constitution.** La plateforme de la société civile Rohy reste vigilante. « Ce qui pose problème, c'est que le texte n'a toujours pas été publié, indique Faraniaina Ramarosaona, coordinatrice des actions de lutte contre la corruption au sein du mouvement. Nous attendons de voir si les fondamentaux de cette loi sont bien présents ». Sur les 70 articles initiaux, la version finale du texte n'en compte plus que 35, d'après un communiqué de la présidence. Les acteurs du système anticorruption, notamment le Samifin, se disent satisfaits de cette loi mais ils attendent l'adoption des décrets d'application qui doivent détailler le texte et la mise en place de l'agence de recouvrement chargée de gérer les biens saisis au profit de l'État.

**27/07 - Lutte contre le blanchiment de capitaux - Le Samifin soulève la nécessité d'adopter les décrets d'application de la loi sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.** Cette loi, adoptée en 2018 et à laquelle s'ajoute l'ordonnance portant recouvrement des avoirs illicites, vient compléter l'arsenal juridique pour renforcer la lutte contre la corruption et les délits financiers mais elle demeurera inopérante en l'absence de textes d'application. Pour intervenir, le Samifin doit encore attendre de recevoir des déclarations de transaction suspecte de la part des institutions financières et des banques, sans pouvoir prendre l'initiative de se rendre sur le terrain et de mener ses propres enquêtes.

**12/07 - Baromètre mondial de la corruption : 83 % des citoyens doutent de l'effectivité de la lutte,** selon une enquête menée début 2018 par Transparency International Initiative Madagascar (TI-IM) et Coef Resources. 44 % des Malgaches pensent que les policiers et les gendarmes sont les plus englués dans des affaires de corruption. 41% des citoyens ayant eu un contact avec la police déclarent avoir dû verser un pot-de-vin pour éviter des difficultés. 39 % trouvent que les juges et magistrats sont corrompus. 34 % pointent du doigt les membres du gouvernement et 33 % pensent au président et aux fonctionnaires de la Présidence, 31% aux parlementaires. Pour la société civile, 9 % des citoyens déclarent que les membres des ONG sont impliqués la plupart du temps ou toujours dans des affaires de corruption. Seul un Malgache sur 20 (5 %) pense que la plupart des chefs coutumiers et des leaders religieux sont corrompus. 56 % des personnes enquêtées estiment que l'inégalité devant la loi est une réalité et que les officiels qui commettent des crimes sont impunis. 70 % affirment que « les citoyens ordinaires signalant des actes de corruption risquent des représailles ou d'autres conséquences négatives s'ils en parlent. » Le baromètre mondial de la corruption dont relève cette étude est l'enquête la plus vaste sur l'opinion que les citoyens ont de la corruption et sur leurs expériences liées à la pratique des pots-de-vin. Elle a été mise en œuvre par Transparency International à dix reprises depuis 2003 dans plus d'une centaine de pays. Elle complète l'Indice de perception de la corruption (IPC).

**15/07 - Ahmad Ahmad, le patron malgache de la CAF, s'est fait rembourser des dépenses pour les mêmes jours mais dans des pays différents,** annonce la *BBC Afrique*. Selon des documents consultés par la BBC, le vice-président de la Fifa a réclamé à deux reprises des paiements à la Caf, l'organisme dirigeant du football africain, pour des travaux effectués entre le 23 juin et le 1er juillet 2018. M. Ahmad, qui a pris en charge le football africain en mars 2017, fait actuellement l'objet d'une enquête de la part de la Commission d'éthique de la FIFA et des autorités françaises de lutte contre la corruption - avec parmi les enquêtes, une affaire impliquant un fournisseur français de matériel de sport<sup>8</sup>.

**15/07 - La cour d'appel de Paris a levé les saisies sur quatre biens immobiliers détenus en France par Maminaina Ravatomanga, même si la procédure judiciaire se poursuit,** indique *Jeune Afrique*. Les trois appartements et la maison appartenant à cet homme d'affaires proche d'Andry Rajoelina avaient été saisis dans le cadre d'une enquête pour « trafic de bois de rose, corruption et fraude fiscale ». « Par quatre arrêts en date du 24 juin 2019, la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris a infirmé les ordonnances autorisant les saisies pénales immobilières prises le 15 juin 2018 par le juge des libertés et de la détention concernant des biens appartenant à des SCI, propriétés de Monsieur Maminaina Ravatomanga et de son

<sup>8</sup> Cf. Revue de presse Blog Justmad – Juin 2019 p.12  
Justice et Droits de l'Homme à Madagascar

épouse, Madame Ramy Rakotoniary, dans le cadre de l'enquête préliminaire ouverte par le parquet national financier (PNF) », ont annoncé dans un communiqué Me Hector Bernardini et Me Vololonstoanarivo Fock. L'enquête avait été ouverte en 2015. En décembre 2017, des enquêteurs français étaient venus à Madagascar pour entendre Mamy Ravatomanga et sa femme, en coordination avec les enquêteurs du Bianco. « *Après leurs auditions et trois ans d'enquête, rien ne permettait d'étayer les accusations de trafic de bois de rose et de corruption* », affirme Me Bernardini. Il demeurerait néanmoins des soupçons de « *blanchiment de fraude fiscale* ». Le PNF avait alors autorisé les saisies.

**31/07 - Le Pôle anti-corruption a ordonné l'arrêt des poursuites pour émission de chèque sans provision contre Mbola Rajaonah, opérateur économique proche du pouvoir HVM.** Il a regagné la prison de Tsiarahy où il attend la suite de son procès relatif aux autres chefs d'inculpation : abus de biens sociaux, blanchiment de capitaux et infractions douanières. Mbola Rajaonah avait été arrêté le 13 février et placé en garde à vue après une arrestation musclée effectuée par des hommes cagoulés. Sa défense conteste son maintien à la maison de force de Tsiarahy, « *réservée aux criminels et aux bandits dangereux.* »

**18/07 - « Corruption - Les subventions internationales du Fonds mondial menacées »,** titre *L'Express*. Malgré des procédures drastiques, comme le souligne le président de l'instance de Coordination nationale Madagascar (CCM), Edelin Randriamiandrisoa, les subventions du Fonds mondial ne sont pas à l'abri de détournements, déclare-t-il dans le cadre d'un atelier organisé par Transparency International (TI-IM). La CCM est un comité qui présente au Fonds mondial des demandes de financement dans le cadre de la lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme. La directrice exécutive de TI-IM Ketakandriana Rafitoson a déploré l'existence de nombreux cas de plainte dans le domaine de l'accès aux soins. Elle estime que ces problèmes qui affectent le capital humain ont des incidences très négatives sur la croissance économique. « *Dans le secteur de la santé, la corruption est une question de vie ou de mort, notamment pour les personnes pauvres touchées par le VIH/Sida, la tuberculose et le paludisme. Faute de moyens financiers, les patients ont souvent des difficultés pour accéder aux soins. En effet, dans le cas où il y a des pots-de-vin, des détournements de fonds ou du favoritisme, les personnes vulnérables sont poussées à vendre leurs biens pour pouvoir se soigner, ce qui accentue encore leur pauvreté. En plus de cela, l'épidémie s'aggrave si les moyens de traitement acquis à travers ces subventions ne sont pas parvenus aux bénéficiaires prévus. Dans ce cas, l'accès aux services vitaux sera interrompu et les bailleurs de fonds gèleront leur financement* », souligne-t-elle. Un « *Guide sur la lutte anti-corruption et anti-fraude dans la gestion des subventions du Fonds mondial* », a été élaboré suite à une convention signée entre TI-IM et la CCM.

**19/07 - Quatre policiers de Mahajanga ont exigé 2 millions Ar. en contrepartie de la libération de personnes qui ont déposé une plainte auprès du Bianco pour « exaction et détention arbitraire »** courant juin. Les quatre policiers, dont un inspecteur et trois brigadiers, ont fait l'objet de déferrement au parquet du tribunal de première instance pour « *corruption passive et extorsion de fonds* ». L'inspecteur de police a été condamné à deux ans de prison ferme. Le premier ministre Ntsay Christian a annoncé que la mise en place du Pôle anti-corruption de Mahajanga est en cours.

**24/07 - Finances publiques - Une gestion catastrophique mise à nu.** La direction du contrôle financier (DGCF), rattachée au ministère de l'économie et des finances, a réalisée au 1<sup>er</sup> semestre 2019 le contrôle de 15 % des dépenses mandatées au cours de l'exercice budgétaire 2017. 47 rapports de contrôle ont été produits, dont 24 au niveau central et 23 au niveau régional, portant sur 25 ministères. Il en ressort que près de 9 milliards Ar. sur un total de 436 milliards de montants contrôlés ont été détournés. Ces irrégularités prennent différentes formes : 61 cas de détournement de deniers publics, 70 cas de faux et usage de faux en écriture publique, 59 cas d'abus de fonction, 4 cas de fausse attestation de prise en charge en comptabilité des matières, 2 cas de favoritisme. Parmi les responsables de ces détournements figurent des fournisseurs, des ordonnateurs secondaires, des dépositaires comptables, des personnes responsables des marchés publics mais aussi de hauts employés de l'Etat et des membres de cabinets ministériels. 170 personnes seront sanctionnées. « *Certains rapports ont déjà fait l'objet de saisine auprès du Bianco et du Conseil de discipline budgétaire et financier, tandis que d'autres sont encore en cours d'exploitation* », a indiqué le directeur du contrôle financier. Le contrôle a posteriori du service fait de l'exercice budgétaire 2018 est programmé pour le deuxième semestre 2019.

**26/07 - 4 x 4 de l'armée détournés en voitures de fonction.** Les 4 x 4 flambants neufs remis aux forces armées à l'occasion de la fête nationale pour lutter contre l'insécurité ont été détournés de leur destination initiale pour devenir des véhicules de fonction de hauts gradés ou de leur épouse, affirme *Midi*. Sur les 40 véhicules remis, seuls 2 ont été attribués aux Zones rurales prioritaires de sécurité. Les autres ont été « *banalisés* ». L'information a mis en émoi les éléments affectés au quotidien à la lutte contre l'insécurité, indique le quotidien. Le ministre de la défense a démenti le détournement. Les véhicules seront équipés de GPS, annonce-t-il, afin notamment de contrôler leur utilisation.

**27/07 - Ministère de l'éducation - Plus de 550 faux diplômes détectés depuis janvier au sein du département.** La ministre sortante, Madeleine Félicité Rejo-Fienena, a révélé cette situation aux députés et aux cadres du ministère au moment de la passation avec la nouvelle titulaire du portefeuille, Marie Thérèse Vola-haingo. Les dossiers auraient été transmis au conseil de discipline. Le recrutement massif des maîtres Fram depuis 2014, payés par les parents d'élève, avait déjà donné lieu à de nombreuses falsifications. En 2017, le ministère de la fonction publique avait recensé 200 enseignants nouvellement recrutés avec de faux diplômes. La même année, l'Office du baccalauréat en avait découvert une trentaine.

**24/07 - Ampanihy Ouest : découverte d'une gigantesque de plantation de cannabis (120 ha).** Il s'agit de la plus importante découverte de plantation de cannabis jamais réalisée par les forces de l'ordre dans ce district. Près de 7 tonnes de cannabis vert ont été détruits ainsi que 39 sacs de cannabis séché. Les individus incriminés ont été placés en garde à vue. La plantation découverte le mois dernier, dans le village d'Ankamena, commune d'Itampolo, ne s'étendait « que » sur 30 ha. De très importantes plantations ont été découvertes également dans le Nord, dans le secteur d'Ampanihy et d'Ambanja. Une partie du cannabis est destiné à l'exportation. Un trafic en direction des Comores a été récemment découvert au port de Mahajanga.

## ► Politique migratoire, traite

**09/07 - Conventions sur la migration du travail : un alignement nécessaire des textes nationaux.** La récente ratification par Madagascar de conventions internationales relatives aux travailleurs migrants, ainsi que d'un protocole, contraint l'Etat adapter sa législation interne. « *Madagascar ne dispose pas actuellement de données précises et fiables concernant la situation des travailleurs migrants. Et ce parce que les migrations qui ont été opérées depuis 2013 - année durant laquelle un décret de suspension d'envoi des travailleurs vers les pays à haut risque a été publié par le gouvernement - ne sont pas conformes aux lois et règlements. Les travailleurs migrants qui ont quitté le pays, depuis cette année, sont partis de façon clandestine* », selon Noémie Razafimandimby, coordonnatrice nationale du projet Reframe (Action mondiale pour améliorer le recrutement de la migration du travail) de l'OIT, financé par l'UE. Une situation à l'origine de nombreuses problématiques, dont les plus importantes concernent le non-respect des droits des travailleurs, la traite d'êtres humains ou encore l'exploitation des travailleurs migrants. Une étude portant sur l'analyse des gaps entre les conventions internationales et les lois internes, menées en 2018, a démontré que la réglementation interne présente des lacunes. A titre d'exemple, les lois internes ne peuvent pas encadrer correctement l'activité des agences de placement privées. Si la protection des travailleurs migrants d'origine nationale est au cœur des débats, il convient aussi de traiter des droits de ceux qui viennent à Madagascar pour y travailler. La convention 143 sur les travailleurs migrants régit en même temps ceux qui sortent et ceux qui entrent dans un pays. Pour le syndicat des travailleurs Sekrima, les réformes annoncées devraient précéder toute éventuelle reprise des envois, suspendus depuis quelques années, avec pour conséquence le développement des départs clandestins et l'aggravation de la situation des travailleurs irréguliers, surtout dans les pays à risques. Sekrima appelle de ses vœux la création d'un syndicat des travailleurs migrants et domestiques. Un projet difficile à mettre en œuvre en raison du caractère clandestin des migrations et du chantage à l'emploi qui pèse sur les employés de maison au niveau local.

**11/07 - Migrations clandestines de travail - Une dizaine de personnes appréhendées.** « *Les prévenus n'émanent plus d'agences, ils agissent plutôt en réseaux, les plaignants étant, dans la plupart du temps, les parents de victimes d'exploitation ou d'abus* », indique une source proche du dossier. Depuis quelques années, les agences de placement ayant été interdites d'exercer leurs activités, les rabatteurs semblent avoir changé de mode opératoire. « *Les agences clandestines peuvent prendre la forme d'une société commerciale et ce sont les personnes jouant le rôle d'intermédiaire qui continuent d'agir illégalement* », explique Fenitra Randriatianarisoa, directeur de la migration professionnelle au ministère du travail. Les textes régissant l'activité des agences de placement sont en cours de refonte, pour les mettre en conformité avec les textes internationaux récemment ratifiés par Madagascar. Leurs responsabilités pénales et pécuniaires seront précisées, ainsi que les conditions de retrait de leur agrément et de leur licence. Les frais de rapatriement seront à leur charge.

**30/07 - Des employées de maison dans les pays arabes, en vacances au pays, subissent des pressions de la part du ministère de l'emploi, au moment de rejoindre leur emploi.** Des milliers de femmes expatriées avant les mesures d'interdiction continuent de travailler dans des pays arabes, comme le Liban, la Jordanie, le Koweït et l'Arabie Saoudite... D'après les témoignages de certaines d'entre elles, « *l'interdiction d'envoyer des travailleurs dans les pays arabes n'a rien à voir avec ce blocage. C'est plutôt dû à une simple intimidation des responsables en charge de la signature de nos papiers. En fait, des responsables réclament des sommes d'argent conséquentes aux concernées en échange de leur signature. Voulant obtenir leurs papiers à tout prix, certaines d'entre nous cèdent à cette tentation, en leur versant des pots de vin.* »

## ► Droits des femmes

**06/07 - Planning familial - L'accès aux contraceptifs amélioré.** Marie Stopes Madagascar (MSM), associé dans un consortium à Développement Media International Madagascar, Options Madagascar, Humanité et Inclusion, lance un programme d'une durée de 2 ans pour offrir aux femmes des moyens de contraception aux normes internationales et des services de qualité. « *La planification familiale avance dans le pays mais a besoin d'être accélérée* », affirme Lalaina Razafinirinasoa, directrice pays de MSM, lors du lancement du nouveau programme « *Wish2Action* ». En matière de contraception, 24,2 % de besoins ne seraient pas encore satisfaits. Le taux de prévalence contraceptif, qui est de 41 %, reste encore faible chez les femmes mariées. Les jeunes sont les premières cibles de ce programme qui touchera toutes les régions. Les femmes handicapées seront prises en charge avec le concours de leurs associations. Le département du développement international du gouvernement britannique finance « *Wish2Action* » à hauteur de 10 millions d'euros. L'action vise, entre autres, à atteindre 330 000 personnes cibles, dont 15 % des filles de moins de 20 ans, 38 % de femmes n'ayant jamais eu accès à aucune méthode de contraception et 78 % de femmes vulnérables. L'un des objectifs, outre la maîtrise de la natalité, est de réduire le taux de mortalité maternelle et infantile lié aux grossesses et à aux accouchements.

**18/07 - « Prostitution estudiantine : un phénomène tabou qui prend de l'ampleur », titre Midi.** Le phénomène de prostitution en milieu universitaire est connu depuis des années, voire des décennies, mais il reste très peu visible. Une étudiante en troisième année d'études en sciences sociales à l'université de Fianarantsoa en a fait son sujet de recherche. La situation financière de ces étudiantes contraste énormément avec celle des autres issues du même milieu social. L'usage des réseaux sociaux, fortement répandu, joue un rôle central et se développe, donnant ainsi beaucoup moins de place aux proxénètes.

## ► Education

**29/07 - 8 500 enseignants à recruter cette année.** L'ancienneté est l'un des critères requis. « *Nous allons prioriser les enseignants non fonctionnaires payés par les parents d'élèves qui sont dans le métier depuis longtemps* », indique la ministre Marie-Thérèse Volahaingo, qui insiste sur la transparence du recrutement. « *La corruption n'aura pas de place* », affirme-t-elle. Depuis 2014, 40 000 enseignants ont été recrutés par le ministère de l'éducation. La plupart d'entre eux sont des maîtres Fram, des enseignants qui n'ont pas suivi de formation pédagogique. Ce sont eux qui assurent en grande partie, l'enseignement dans les établissements scolaires publics, rappelle *L'Express*.

**30/07 - Convention de partenariat entre le Centre de recherches, d'études et d'appui à l'analyse économique à Madagascar (CREAM) et l'université chinoise de Jiangsi.** Objectif : « *mener des études et recherches économiques et sociales de manière à disposer d'analyses et de recherches objectives et exploitables.* »

## ► Médias

**01/07 - Les journalistes malgaches déplorent l'interdiction qui leur est faite d'interroger le chef de l'Etat à l'occasion de ses déplacements et rencontres internationales.** À plusieurs reprises, les journalistes sont restés sur leur faim ou ont même été sévèrement remis en place. Ce fut le cas notamment lorsque la presse a cherché à savoir d'où provenaient le financement des nouveaux équipements de l'armée, présentés à la célébration de l'indépendance, le 26 juin. *L'Express* écrit : « *La Loi fondamentale reconnaît dans son article 11 le droit d'accès à l'information. Une disposition émanant de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Avec la situation actuelle, les journalistes ne servent ainsi que de simples caisses de résonance d'une opération de communication orchestrée : publier un communiqué de presse relu et validé par la présidence.* »

## ÉCONOMIE - SOCIAL

### ► Ressources naturelles, environnement, foncier

**18/07 - Pillage de bois de rose à Sainte-Marie - Trois inculpés comparaissent.** Un abatteur de bois de rose a été incarcéré, tandis qu'un menuisier et un gardien ont bénéficié d'une liberté provisoire. Deux autres suspects ont été conduits au commissariat pour mise en examen. Selon des sources civiles et policières, l'abattage de bois précieux se poursuit en toute discrétion, notamment dans la région Sava.

**Les coupes de bois précieux se poursuivent dans les parcs nationaux,** selon Madagascar National Parks.

**05/07 - Le Collectif Tany et le Craad-OI alertent une nouvelle fois sur les dangers que ferait subir aux populations le site minier de Ranobe de « Base Toliara »**<sup>9</sup>. Les risques liés à la radioactivité émanant de l'extraction d'ilménite, de zircon et de rutile de Ranobe figurent parmi les principales raisons évoquées par les communautés qui s'opposent depuis plusieurs années au projet d'exploitation d'ilménite « Base Toliara » par la société australienne « Base Resources ». Pour les deux ONG, « *le silence assourdissant des responsables de ce projet à Madagascar sur ce sujet, ainsi que l'indifférence totale des autorités locales et nationales face au problème, deviennent inacceptables et dangereux pour la population.* »

**29/07 - « Alefa Base Toliara », un slogan lancé pour soutenir le projet, titre Midi**, toujours aussi inconditionnel de ce projet minier controversé. Le directeur général, Jean Bruno Ramahefarivo, a tenu une conférence de presse pour expliquer que le déplacement des tombeaux concernés par le site d'extraction est prévu, en accord avec les familles « *dans le respect des aspects légaux et culturels, assisté par un anthropologue issu de la communauté.* » Une première vague d'une quarantaine de conducteurs d'engins de chantier a été formée, incluant des femmes. De nombreuses formations ont été mises sur pied à Toliara. 24 jeunes ont été sélectionnés pour aller se former sur un site similaire au Kenya. Un effectif de 1 000 employés est nécessaire au démarrage.

**30/07 - L'Afnor lance une campagne de formalisation des activités aurifères dans plus d'une douzaine de communes des régions Sava et Diana.** Ces deux régions produisent à elles seules plus de la moitié de l'or du pays. Plus de 25 000 exploitants sont recensés dans la seule commune de Betsiaka, dans le district d'Ambilobe. Malgré la présence depuis 2018 d'une agence régionale de l'Afnor, la formalisation du secteur se révèle fastidieuse du fait du nombre d'exploitants informels. L'objectif de l'administration est d'améliorer le montant des taxes sur l'exportation. Grâce aux opérations de formalisation conduites au niveau nationale par l'Afnor, les volumes déclarés ont augmenté de façon significative, passant de 584 kg en 2016 à 3 051 kg en 2018. L'or produit s'exporte à plus de 97 % vers Dubaï.

**05/07 - Un projet de riziculture sur des milliers d'hectares confiés à des Chinois est en gestation dans la Zone d'investissement agricole (ZIA) de Katsepy (district de Mitsinjo).** Pour les autorités, ce projet contribuera à la stabilisation de l'hémorragie de devises due aux importations de riz. Les riverains ont donné le feu vert à l'implantation de ces exploitants étrangers qui embaucheront prioritairement des natifs de la localité. Ils bénéficieront de la construction des différentes infrastructures. Un comité de suivi aura pour mission de contrôler l'application du contrat passé entre le fokonolona et les investisseurs.

**15/07 - Mahajanga : 92 bébés tortues Radiata saisis au domicile d'un Comorien.** Une femme a été arrêtée. La traque de son époux, suspecté pour ce trafic, se poursuit. 19 tortues mortes ont été découvertes dans le logement. Le Comorien qui réside à Madagascar effectuait de fréquents voyages aux Comores pour développer son commerce. 250 bébés tortues auraient été saisis aux Comores début juillet.

**09/07 - Sécurité maritime - Une politique nationale en gestation.** Migrations clandestines, pêche illicite, exportation de bois précieux, trafic de drogue, la liste en est longue des carences dans la protection des espaces maritimes malgaches. « *Certaines de nos richesses situées dans les zones littorales ont été exploitées illicitement par des inconnus ou des groupes de personnes* », a révélé le premier ministre. Les pertes induites par ces trafics sont estimées à 500 millions d'euros par an. Christian Ntsay a pour objectif la mise en place d'une stratégie pérenne et efficace. Actuellement, les forces navales sont sous-équipées. Les patrouilleurs Tselatra, Malaky et Ankio, offerts par la Chine et le gouvernement américain ne suffisent pas pour surveiller les 5 000 km de côtes. Les moyens de surveillance, tant humains que matériels, seront centralisés et mutualisés afin d'améliorer la réactivité des dispositifs.

**11/07 - Le règlement des cas de pollution marine par déversement d'hydrocarbure se font à l'amiable, faute d'organisme capable de juger et de sanctionner les responsables.** L'Organe de lutte contre l'événement de pollution marine par les hydrocarbures (OLEP) rappelle que « *la ratification par Madagascar, en 2011, des conventions relatives à la responsabilité civile sur le déversement d'hydrocarbure, la Convention sur le fonds international des hydrocarbures, et la Convention portant coopération en matière de lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures en 2001, impose la mise en place d'un tribunal compétent capable de juger les cas* ». Sa mise en place par le ministère de l'environnement et le ministère de la justice devrait se faire suivant le principe « *du pollueur-payeur.* » Avec ses 5 000 km de côtes, composées pour partie de mangroves et de récifs coralliens, Madagascar s'expose continuellement à des risques de déversement d'hydrocarbures. Près de 7 000 navires parcourent chaque année le canal de Mozambique. Des cas de pollution ont été répertoriés par l'OLEP mais n'ont pas été rendus publics, à l'exception, en 2016, du naufrage du navire Mykonos à Faux Cap. Un magistrat avait alors été dépêché par le ministère de la justice mais aucune

<sup>9</sup> Cf. Blog Justmad - <https://p5.storage.canalblog.com/54/02/448497/124111634.pdf>

communication n'a eu lieu par la suite sur cette affaire qui avait mis en péril les moyens de subsistance des pêcheurs artisanaux.

**12/07 - Le gouvernement n'a pas encore renouvelé la licence d'exploitation de pêche des bateaux européens. Plusieurs points font l'objet de désaccords.** L'actuel accord a expiré en décembre 2018. Faute de renouvellement dans les délais, la saison de pêche au thon n'a pas pu avoir lieu dans les eaux malgaches. Les pêcheurs européens ont dû mettre le cap sur les Seychelles. « *Nos ressources halieutiques ne doivent pas être vendues à des prix bradés et la gestion doit être renforcée et s'effectuer dans un cadre aussi transparent que possible. Le nouvel accord devrait sortir incessamment* », déclare le ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, Lucien Ranarivelo. Le dernier accord a autorisé 40 thoniers senneurs et 54 palan-griers à pêcher à 20 milles marins des côtes malgaches. 6,1 millions euros de redevance ont été versés à l'État durant l'exercice 2015-2018. Une augmentation de 20 % par rapport au précédent accord. « *L'UE prévoit d'augmenter le nombre de bateaux à partir de cette année. Ce que la partie malgache a refusé* », confie une source à *L'Express*. D'autres points de divergence tels le montant de la redevance, dont le gouvernement malgache demande l'augmentation, retardent la signature du nouvel accord. « *Le goulot d'étranglement réside également dans la déclaration unilatérale des captures de la part des opérateurs européens. Nos moyens de vérification restent pour le moment peu efficaces. Pour le thon par exemple, les statistiques obtenues avancement 10 000 tonnes de capture, mais a-t-on pu vérifier la capture réelle ?* », avance encore la source. « *Le contour des Zones économiques exclusives (ZEE) reste à préciser, de même que les retombées socio-économiques de ces exploitations sur la population* », expliquaient des études menées par la direction des ressources halieutiques en 2017.

**15/07 - La culture illégale du maïs menace l'aire protégée de Menabe Antimena, un vaste écosystème unique de forêts sèches situé sur la côte ouest, à proximité de Morondava.** La déforestation de cette aire protégée a augmenté de manière considérable ces dernières années, selon une étude de Mongabay<sup>10</sup>. Contrairement à la plupart des autres régions, cette déforestation ne se fait pas à des fins de subsistance, mais pour planter du maïs, culture de rente commercialisée par une puissante élite locale. Les groupes de conservation se sont associés pour organiser des visites sur site, qui ont abouti à un certain nombre d'arrestations, faisant ainsi une incursion dans les réseaux de distribution de maïs. Pour l'instant toutefois, seuls des travailleurs pauvres ont été amenés à répondre de leurs actes, nombre d'entre eux venant d'arriver dans la région, ayant fui la sécheresse du Sud. Quant aux individus soutenant la déforestation, qui bénéficient de nombreuses relations, aucun d'entre eux n'a été inquiété.

**25/07 - La surface totale des mangroves à Madagascar a diminué près de 58.000 ha en 20 ans**, passant de 294.387 ha en 2000 à un peu plus de 236.400 ha en 2018, selon une étude élaborée sur une initiative du WWF, du ministère allemand de la coopération et de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature). On enregistre toutefois un déclin beaucoup moins grave dans les aires protégées marines et terrestres, et dans les paysages incluant des mangroves gérées par les communautés locales. Ce qui témoigne de l'importance des initiatives de gestion communautaire et de conservation des mangroves. Depuis 2007, WWF et les communautés locales se sont associés pour protéger et restaurer les mangroves dans les régions Menabe, Melaky et Diana où jusqu'à 50.000 ha de mangroves ont pu être protégés au moyen d'initiatives de gestion communautaire. De 2007 à 2017, plus de deux millions de jeunes arbres de mangroves ont été plantés dans ces régions. Au total, 18,2 % des mangroves à Madagascar sont actuellement protégées mais la plupart des zones protégées subissent encore une perte nette. Madagascar n'abrite que 2 % des mangroves du monde mais le littoral de mangroves dans l'ouest du pays s'étend sur 1 000 km, un des plus longs de la planète. L'Etat travaille avec l'Usaid pour l'élaboration d'une stratégie nationale visant une gestion durable de l'écosystème et une bonne gouvernance des ressources.

**20/07 - Projet AROFAN - Vers une réduction des conflits fonciers.** Une clinique juridique mobile sera mise en place dans 30 communes des régions d'Antananarivo et d'Antsirabe. Une association de juristes malgaches, l'Alliance Miralanja, met en œuvre ce projet intitulé AROFAN, ou « *Aron'ny Fananan-tany* », financé par la coopération allemande. « *L'objectif consiste à assurer la protection de la propriété foncière, dans le but de réduire les conflits fonciers* », indique la directrice d'Alliance Miralanja. *Pour ce faire, nous allons faire connaître au grand public toutes les lois et textes réglementaires sur le foncier.* » Les conseils juridiques fournis seront gratuits et les services proposés le seront à des tarifs abordables. Alliance Miralanja assurera la formation des chefs Fokontany et des manuels de procédures seront distribués aux autorités locales.

## ► Coopération, bailleurs de fonds

<sup>10</sup> <https://fr.mongabay.com/2019/07/la-culture-illegale-du-mais-menace-une-aire-protgee-de-madagascar/?fbclid=IwAR1yIVX5KwdQO-octmO-dYeLhefNcxsl28dbmpmtYDaxMphpSQ0YaskYdn78>

**01/07 - Accès à l'eau dans l'extrême Sud - Un pipeline dessert 40 000 habitants.** Après deux années d'études et de travaux, un pipeline long de 180 kilomètres a été réalisé par l'Unicef, en partenariat avec l'ambassade du Japon, l'agence de coopération de Grande Bretagne, l'Usaid et la coopération allemande. D'une valeur de 4,6 millions de dollars, le projet a réhabilité les anciennes installations en panne depuis plusieurs années. Par ailleurs, une extension sur 50 kilomètres approvisionne désormais l'axe Tsihombe Faux-Cap. « *Il s'agit d'une innovation technologique en Afrique car c'est la première fois qu'un réseau de transport de l'eau sur une grande distance fonctionne entièrement par l'énergie solaire* », explique un technicien de l'Unicef. Le Japon, qui est le premier pays contributeur de ce projet d'infrastructure d'envergure, a financé 44 % de l'ensemble du budget de réhabilitation et d'extension de l'aqueduc d'Amputaka. Entre 2016 et 2018, le Japon a fourni une aide de 9 millions de dollars pour le Grand Sud, à travers huit organisations des Nations unies. À cela s'ajoute un appui de 2,6 millions de dollars accordé cette année à trois organisations onusiennes, l'Unicef le PAM et l'UNFPA, afin de mettre en œuvre des activités nutritionnelles et sanitaires.

**13/07 - Le PAM à la recherche de financements pour le Sud. La continuité du traitement de la malnutrition est menacée, selon son représentant à Madagascar.** « *Un éventuel arrêt de la prise en charge risque de détériorer davantage un état nutritionnel déjà inquiétant* », s'alarme-t-il. La situation serait catastrophique notamment pour les régions Anosy, Atsimo-Andrefana et Androy où le taux de malnutrition atteint ou dépasse le seuil des 10 %. La moitié des communes (47 %) situées dans le Sud sont en situation d'urgence nutritionnelle. La sécurité alimentaire de 100 000 enfants est directement menacée. Ampanihy souffrirait actuellement d'une situation d'insécurité alimentaire très préoccupante.

**01/07 - L'ambassadeur des Etats-Unis, Michael Peter Pelletier, annonce le raffermissement des relations entre les deux pays sur le plan politique, économique, social et militaire,** tout en soulignant au passage les importantes activités de l'Usaid et du Corps de la paix dans la Grande île.

**17/07 - Les études techniques menées pour le projet d'aménagement de l'axe Antananarivo-Toamasina (Tatom) prennent fin. Reste à trouver des financements.** Les études réalisées par le ministère de l'aménagement du territoire et les experts japonais soulignent que Tatom devrait démarrer cette année pour finir en 2033. Mais, jusqu'ici, aucun financement n'est en vue. La phase 1 sensée s'étaler jusqu'en 2023 inclut entre autres la construction de voies montantes sur les sections en pente entre Moramanga et Brickaville. Le coût est estimé à 200 millions de dollars. L'aménagement de l'axe Antananarivo-Moramanga nécessite 75 millions de dollars. Moramanga, avec l'arrivée du « *Textile City* » prévue en 2020 a besoin d'un contournement estimé à au moins 15 millions de dollars. Les Japonais proposent l'exploitation de stations routières avec parking, magasins et de stations-service à Andasibe pour un coût de 5 millions de dollars. La réhabilitation de la voie ferrée longue de 372 km redynamisera les opportunités économiques de cet axe. Coût : 104 millions de dollars. La construction de l'autoroute à quatre voies nécessitera 2 milliards de dollars. Un appel à investisseurs sera bientôt lancé. Le projet Tatom sera présenté à la prochaine Tcad 7, la conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique qui se tiendra au Japon fin août.

**17/07 - Réhabilitation du canal des Pangalanes.** Une délégation marocaine est en mission à Madagascar dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord relatif à la valorisation et à la sauvegarde du canal conclu par les gouvernements malgache et marocain. Le projet devrait contribuer au développement du tourisme sur la côte Est et à l'amélioration de la connectivité régionale. Le projet, conclu en 2016 sous la présidence Rajaonarimampianina, va donc pouvoir être relancé.

**25/07 - FMI - La cinquième tranche de la Facilité élargie de crédit (FEC) sur le point d'être décaissée** d'après son représentant résident, Marc Gérard. L'équipe du FMI a continué à discuter avec le gouvernement après la mission de revue du programme en juin. Elle s'est félicitée de l'établissement de la nouvelle structure des prix des carburants « *qui aligne les prix à la pompe sur les coûts, reflétant les évolutions des prix mondiaux, en parallèle avec des mesures sociales ciblées pour protéger les plus vulnérables* », et de l'adoption de l'ordonnance sur le recouvrement des avoirs illicites, objets de ses recommandations. Pour ce qui est de l'amélioration de la situation financière de la Jirama, Marc Gérard a indiqué que le FMI était attentif aux efforts fournis par les autorités, invitées à la renégocier les contrats avec les fournisseurs d'électricité et de carburant. Des négociations amorcées en février mais qui semblent dans l'impasse.

**27/07 - La 5e tranche de la Facilité élargie de crédit (FEC) est accordée.** Le décaissement de 43,4 millions de dollars renflouera les réserves en devises du pays et servira de catalyseur pour le soutien financier des bailleurs de fonds. Depuis l'accord du 27 juillet 2016, pour une durée de 40 mois, et l'accès supplémentaire accordé le 28 juin 2017, le total des décaissements au titre de la FEC a atteint 302,8 millions de dollars.

**26/07 - Lancement de l'Initiative pour la finance de la biodiversité (BIOFIN)** sous l'égide des ministères de l'environnement et de l'économie et du PNUD. L'objectif est d'identifier des solutions de financement pour la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité. Elle est le fruit d'un partenariat

mondial géré par le PNUD, avec notamment le support de la Commission Européenne et des gouvernements de l'Allemagne, de la Suisse, de la Norvège et de la Flandre. Un plan de financement pour la biodiversité qui identifie et mobilise les ressources et les politiques nécessaires pour mettre en œuvre les solutions de financement les plus appropriées est attendu. L'économie malgache repose sur des espèces faunistiques et floristiques qui constituent les matières premières pour ses activités de production, rappelle-t-on.

## ► Economie

**03/07 - Les dirigeants et le personnel de Kraoma Mining et de Kraoma S.A n'arrivent toujours pas à s'entendre.** Depuis l'arrivée des Russes en tant qu'actionnaires majoritaires dans le capital de la société d'État en septembre 2018, Kraoma n'est pas encore parvenu à redémarrer dans de bonnes conditions. Le personnel peine à légitimer la nouvelle situation. « *Les Russes sont censés apporter un investissement important de 16 millions de dollars. Or le matériel utilisé n'a pas été renouvelé ni rajouté. Jusqu'ici, seul le salaire a été assuré par Kraoma Mining, l'entité née de ce mariage avec Ferrum Mining. Le paiement [des salaires] accuse toujours des retards* », déplorent des représentants du personnel. « *Le directeur parle de 800 tonnes de production de chrome par jour mais nous n'en voyons pas encore la couleur* », ajoutent-ils. « *Des Chinois seraient même en possession d'un permis de Kraoma pour des exploitations d'or à Maevatanana et Andranaganala* », dénoncent les employés, qui se plaignent de la non-régularisation des avantages sociaux qui leurs sont dus. L'audit de la société qui avait été commandé n'a pas encore abouti. Le DG de Kraoma, Nirina Raketomanantsoa, se veut rassurant quant au redressement de la société. Des investissements russes sont annoncés pour le mois d'octobre.

**04/07 - Responsabilité sociétale des entreprises - Des dispositifs légaux à mettre en place.** Tel est l'avis des organisateurs de la 4e édition du salon RSE et des initiatives pour le développement durable. « *La loi actuelle se focalise surtout sur les impacts environnementaux mais beaucoup moins sur les impacts sociaux* », indique Ulrichia Rabefitiavana, organisatrice de l'évènement. « *À Madagascar, le consommateur n'est pas encore très exigeant sur les normes. La RSE commence tout juste à se mettre en place* », constate un autre responsable de l'évènement. Plusieurs exemples de projets d'investissement se sont heurtés à la colère des parties prenantes, explique un participant. C'est dans ce sens que l'on évoque une sorte de « *permis social*. » Le directeur des relations communautaires de QMF/Rio Tinto se targue d'avoir acquis « *une certaine expérience dans l'intégration sociale* » au cours des 10 ans écoulées depuis la naissance du projet.

**12/07 - La chaîne TV panafricaine Africanews, propriété d'Euronews NBC, entre dans le giron de Sipromad, dont le président est l'homme d'affaires malgache Ylias Akbaraly, moyennant 20 millions de dollars.** Le groupe Sipromad avait déjà acquis en août Thomson Broadcast, entreprise spécialisée dans les équipements et les logiciels de transmission audiovisuelle. Ces acquisitions s'inscrivent dans une stratégie d'internationalisation des activités de la société. Le *karana* Ylias Akbaraly est devenu en 2000 le PDG de la société fondée par son père en 1972. Il a initié une politique de diversification du groupe : dans la banque, en association avec des acteurs majeurs tels qu'Orange Money ou le marocain BCP, dans l'immobilier - il a construit le plus haut building de Madagascar, avant, de se lancer dans les médias. La nouvelle direction envisage de déplacer les locaux de la chaîne TV de Pointe Noire (Congo Brazzaville) à Abou Dhabi, important hub pour des médias internationaux, rappelle *Jeune Afrique*.

**22/07 - Près de 50 000 porteurs de projet espèrent bénéficier de l'appui du programme Fihariana lancé en juin. La région Androy à elle seule compte 8 000 dossiers.** Le programme octroie un financement compris entre 200.000 et 200 millions Ar selon l'importance du projet. Fihariana se base sur les partenariats avec certaines banques qui proposent des taux d'intérêt préférentiels allant de 5 à 9 %. Ces dernières définissent le montant empruntable pour chaque projet et c'est le programme qui se porte garant de la solvabilité des emprunteurs. Avec un objectif de création de 10.000 emplois par an, Fihariana ambitionne d'offrir un accompagnement rigoureux et un financement proportionnel aux besoins de chacun. Les spécialistes ne sont pas tous convaincus de l'intérêt du programme. Les procédures de création d'entreprise restent très coûteuses et ponctionneront une bonne partie des crédits accordés. C'est par ailleurs un système d'emprunt à rembourser dans un délai maximum de 36 mois. *L'Express* déplore que nombre de candidats, mal informés du dispositif, soient induits en erreur.

**23/07 - Les résultats du Recensement général de la population et de l'habitat 3 (RGPH 3) accusent plusieurs mois de retard.** Alors que le calendrier avait prévu la sortie des résultats provisoires en octobre 2018 et les résultats définitifs en août 2019, l'équipe de l'Instat en est encore à la phase de saisie des données collectées. Trois équipes de 150 agents travaillent 24 heures avec pour objectif de terminer les opérations en octobre.

**L'Instat, avec l'appui de la Banque mondiale, va procéder à partir de janvier 2020 à la mise à jour des données sur le niveau de pauvreté.** Les derniers chiffres dont disposent l'Instat datent de 2012 ; ils avaient permis d'établir que le taux de pauvreté était de 71,5 %. Près de 150 personnes seront mobilisées pour

l'accomplissement de ce travail, dont 120 agents temporaires et 30 agents de l'équipe centrale de l'Instat. La Banque mondiale, dans le cadre de son projet de renforcement des capacités statistique du pays, apporte un financement de 30 millions de dollars comprenant l'acquisition de 20 véhicules 4x4. Les équipes de l'Instat resteront dans une localité pendant 12 mois afin d'obtenir des données sur un cycle complet de niveau de vie des ménages. La lenteur des processus de réalisation des études et enquêtes statistiques retarde les décisions politiques et économiques, fait-on remarquer.

## ► Social

**02/07 - Violences dans le milieu du travail - Une Convention sur la protection des travailleurs entrera bientôt en vigueur**, annonce Rémi Boutoudi, secrétaire général de la Convention chrétienne des syndicats malgaches. Madagascar a pris l'engagement d'adhérer à la Convention n°190 concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail, adoptée lors de la Conférence internationale du travail qui s'est tenue à Genève. « *Ce texte sera incorporé dans l'ordonnancement juridique et sera effectif en juin 2020* », affirme Rémi Boutoudi. Le syndicat déplore que nombre de travailleurs victimes de violence renoncent à engager des poursuites par crainte de perdre leur emploi. « *Le courage d'affronter et de dénoncer doit être cultivé en chaque travailleur, tous secteurs compris. Ceux qui sont victimes de violence doivent savoir les notions mentionnées dans le code du travail. Ainsi par exemple, ils doivent adhérer à un syndicat* », préconise-t-il.

**03/07 - Situation socio-démographique des ménages : les indicateurs sont au rouge**, selon les résultats de l'enquête par grappes à indicateurs multiples réalisée par l'Instat au 2<sup>e</sup> semestre 2018 avec l'appui de l'Unicef, de la Banque mondiale et de l'Usaid. Les conditions de vie des ménages restent très précaires. La mortalité infantile demeure très élevée et le volet nutrition est également loin de s'améliorer. Un enfant de moins de 5 ans sur deux souffre d'un retard de croissance, 1 % souffrirait d'obésité, un chiffre alarmant. Les indicateurs de l'éducation demeurent également critiques. Un enfant de 6 à 10 ans sur cinq et un enfant de 11 à 14 ans sur trois n'ont pas accès à l'éducation. Par ailleurs, un mineur de 15 à 17 ans sur deux est déjà dans la vie active. La moitié de la population n'a pas encore accès à une source d'eau potable améliorée, 80 % des eaux destinées à la consommation contiendraient des matières fécales et deux individus sur cinq pratiquent encore la défécation à l'air libre. Ces indicateurs démontrent à quel point Madagascar est loin d'honorer ses engagements dans le cadre des ODD en général et des objectifs nationaux en particulier.

**Trois régions connaissent une hausse de la mortalité infantile.** « *Généralement, le taux de mortalité pour Madagascar est estimé à 50 naissances pour 1 000. En revanche, les régions Diana, Betsiboka, Atsimo-Atsinanana ont connu une hausse. Plus particulièrement dans la région Atsimo-Atsinanana où un taux de mortalité de 88 décès pour 1 000 naissances a été enregistré* », indique le coordonnateur technique. En cause, l'accessibilité aux soins pour la population en milieu rural et indirectement le niveau d'instruction.

-----  
Taux de change au 30/07/19 : 1 euro = 4 093 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada, Les Décrypteurs, La Vérité, La Gazette 2GI, Orange.mg, Madagate, Matv, APOI, Moov, 2424.mg, réseau Malina, Afrique-panorama.